

FARA Infos

Juillet Août Septembre 2014

FARA Actualités

Claude Poulain Président de la FARA : FARA Actualité 2014 n° 4.....page 2 et 3

Revue de Presse

La Retraite

Réforme des retraites : seuls 15% des décrets publiés.....page 4

Comité de Suivi des Retraités : Premier avis.....page 5

Les retraites de base pourraient revenir à l'équilibre d'ici 2020.....page 6

Prime de 40 € pour les retraités percevant moins de 40 € par mois..... page 7

Première alerte financière sur les régimes de retraite.....page 8

Les retraites, le prochain tabou socialiste à briser pour M. Valls.....page9

Régime des retraites : le gouvernement est-il trop optimiste ?page10

Secu : une refonte de la CSG retraitéspage11

Bercy s'apprêterait à augmenter l'impôt de certains retraités..... page11

460.000 retraités paieront plus de CSG en 2015.....page 12

Le gel des retraites rapportera moitié moins que prévu.....page12

Société

Démographie médicale : 40 ans d'erreurs.....page 13 et 14

Le marché de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.....page 15

Téléassistance de Mondial Assistance.....page 16

Les députés adoptent le projet de loi de réforme territoriale.....page 17

Economie - Finances

Enseignement, santé, retraites : ce postes clés où la France dépense mal.....page 18 et 19

Les retraités s'inquiètent pour leur pouvoir d'achat.....page 20

Frais de notaires : ce qu'ils coûtent vraiment.....page 21

International

L'Allemagne en déclin : des économistes donnent l'alerte.....page 22

Contrairement à l'Europe, la France reste engluée dans la crise.....page 23

Culture et Loisirs

L'Hermione prend la mer sur les traces de La Fayette.....page 24

Les étonnats refuges d'art d'Andy Goldsworthy.....page 25

Renaissance, impressionnisme, abstraction... les grandes expositions à venir....page 26

A Paris, au grand Palais, Niki de Saint Phalle, révolte et rêve.....page 27

A Chantilly : chefs d'œuvre italiens.....page 28

Textes et sélections de Claude Poulain et Henri Romeu. Mise en page par Henri Romeu.

(Les textes de La Revue de Presse ont été sélectionnés parmi plusieurs dizaines d'articles parus dans Le Monde, Le Figaro, La Croix, les Echos, La Tribune, Le Journal du Dimanche, Le Quotidien du Médecin, Egora Panorama du Médecin)



- Rencontre de la FARA avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

La demande d'entretien adressée à **Madame Marisol TOURAINE**, le 14 juin dernier, dans la perspective de la tenue du point d'étape sur l'ASV prévu en 2015, a reçu une réponse positive : la FARA a été reçue, le 18 juillet 2014, au Ministère des Affaires sociales et de la Santé par **Monsieur Renaud VILLARD**, Conseiller retraite de Madame Marisol TOURAINE et **Monsieur Brice LEPETIT**, Chef du Bureau 3C à la Direction de la Sécurité sociale.

La FARA était représentée par son président et ses deux vice-présidents.

La rencontre, qui a duré près d'une heure et demie, a permis d'aborder la représentativité de la Fédération, l'avenir de nos trois régimes de retraite, la mensualisation, les problèmes du cumul et la gestion de la CARMF.

- La **représentativité de la FARA** a été confirmée : bien que nous n'ayons pas obtenu d'assurance formelle de notre présence ès-qualité aux futures négociations prévues pour le point d'étape 2015 sur l'ASV, nos deux interlocuteurs nous ont affirmé qu'ils étaient disposés à nous rencontrer à nouveau quand nous le souhaiterions.
- **L'avenir de nos 3 régimes de retraite** a été abordé :

* **RB** : il nous a été confirmé que la loi rectificatrice du budget de la SS prévoit la poursuite du gel temporaire de la valeur du point en 2014 et 2015 sauf pour les retraites inférieures à 1 200 €.

* **ASV** : le Ministère confirme les projections de la CARMF mettant en évidence qu'à paramètres inchangés un gel prolongé du point serait nécessaire. Il n'a pas un a-priori

négatif à nos suggestions d'indexation rapide et plus ou moins totale de la valeur du point et d'augmentation corrélative du taux de la cotisation additionnelle de 2,8 % à 3 %. Toutefois, il ne se prononce pas sur l'âge de départ à 62 ans ou le taux plein à 67 ans.

* **RC** : nos interlocuteurs restent dubitatifs sur les bénéfices de la réforme « à la carte » proposée par la CARMF et de toute façon la Tutelle ne prendrait une décision positive qu'en cas d'accord « triangulaire » : Profession, CARMF et Syndicats. Les Pouvoirs publics ne devraient pas prendre eux-mêmes l'initiative du taux plein à 67 ans...

- La **mensualisation** du paiement des allocations ne sera peut-être pas validée pour le 1^{er} janvier 2015, l'étalement sur 3 ans semblant poser des problèmes techniques.
- De nouvelles règles pour le **cumul** concernant les zones de **déserts médicaux** seraient à l'étude : exonérations de cotisation en cas d'activité dans certaines zones ?

- Modernisation du site FARA (retraite-fara.com)

Cette modernisation est maintenant bien avancée surtout en ce qui concerne FARA ACTUALITES et FARA INFOS qui bénéficient de nouvelles possibilités de gestion par la FARA elle-même et la mise en ligne de documents en PDF et Power Point. Les pages régionales sont, pour la plupart, en cours d'actualisation.

- Mensualisation de la retraite CARMF

La CARMF a été informée par la Tutelle que certaines de ses décisions seraient prochainement validées, dont la

mensualisation, qui pourrait finalement intervenir dès le 1^{er} janvier 2015.

- Gel du point du Régime de Base au delà du 1er octobre 2014 et prime exceptionnelle

Alors que le Gouvernement s'y était engagé, il a finalement annoncé qu'il ne comptait pas revaloriser les retraites inférieures à 1 200 euros (qui devaient l'être à partir du 1er octobre 2014) en raison d'une inflation trop faible. En compensation, le gouvernement a annoncé une «prime exceptionnelle» pour les retraités percevant moins de 1 200 euros par mois et le Premier ministre a précisé que cette prime s'élèverait à 40 euros pour une année.

- Nouvelles règles de liquidation des régimes

La loi du 20 janvier 2014 prévoit que les assurés dont la première pension prend effet à compter du 1^{er} janvier 2015 ne pourront plus, en cas de poursuite ou de reprise d'activité, acquérir de droits dans quelque régime légal de retraite que ce soit, de base ou complémentaire, dès lors qu'ils auront liquidé un droit propre dans un régime légal de base.

Autrement dit, cette mesure concerne surtout les carrières mixtes : un médecin salarié qui liquiderait sa retraite à 62 ans ne pourrait plus acquérir de points, bien que réglant des cotisations, dans n'importe quel régime, en cas de poursuite ou de reprise d'activité (salariée ou libérale)

Mieux vaudra donc liquider tous ses régimes en même temps.

- Consultation des "cumulants"

La consultation sur le cumul initiée par Henri Romeu et la FARA a reçu un accueil exceptionnel avec 3 357 réponses sur 9 125 questionnaires envoyés par la CARMF.

Des résultats supplémentaires analysés également par la CARMF seront publiés dans FARA Infos et dans un bulletin de la Caisse.

- Assemblée Générale de la CARMF et réunions préparatoires

L'Assemblée générale du samedi 13 septembre a comporté une première partie, le matin, dédiée à un colloque sur " Pénurie de médecins en 2020 : vers une catastrophe sanitaire ? Quelles solutions ? " et une seconde partie, l'après-midi, consacrée à l'Assemblée générale des délégués départementaux et régionaux.

L'avant-veille, le jeudi 11 septembre, les Administrateurs titulaires et suppléants des 3 Collèges d'allocataires et de prestataires ont tenu leurs réunions d'information habituelles.

La CARMF publie sur son site www.carmf.fr de larges extraits de toutes ces réunions avec, en particulier, les diaporamas présentés lors du colloque et des réunions préparatoires.

- Refonte de la CSG des retraités

Selon le Figaro, pour «rendre équitable le calcul de la **CSG**» des **retraités**, le critère de revenus serait modifié en 2015. Il s'agit d'éviter que les réductions d'impôts fassent basculer d'un taux de CSG à l'autre les retraités, comme c'est le cas aujourd'hui. Le seuil à partir duquel un pensionné sera assujéti à la CSG sera fixé à 13.900 euros. 700.000 personnes verront leur taux de CSG abaissé, et 460.000, rehaussé.

Les retraités paient une CSG au taux de 6,6 % (contre 7,5 % pour les salariés).

Les bénéficiaires du minimum vieillesse ou les retraites inférieures à un certain seuil n'acquittent pas de CSG.

Les retraités dont les ressources sont supérieures à ce même seuil mais qui sont dispensés du paiement de l'impôt paient actuellement la CSG au taux réduit de 3,8 %.

-Prochaines réunions FARA :

Bureau, le 16 octobre 2014 et Assemblée générale, le 11 décembre 2014.

Claude Poulain
septembre 2014

Réforme des retraites : seuls 15 % des décrets d'application ont été publiés

Home ECONOMIE Retraite Par Guillaume Guichard Le Figaro le 07/09/2014

Une petite dizaine de décrets d'application, sur 65, ont été publiés dans les temps à ce jour.

Sept mois après sa promulgation, où en est-on de la mise en musique de la réforme des retraites? D'après le site officiel Légifrance, seule une petite dizaine de décrets d'application, sur 65, ont été publiés dans les temps à ce jour. Soit 15 %. Le ministère des Affaires sociales décompte pour sa part que 23 textes, tous types de décrets confondus, ont été rédigés sur le sujet. Ce qui reste peu pour une réforme aussi fondamentale...

«On est habitué à ce que les décrets ne sortent pas, ou alors que cela prenne un temps fou à être publiés... cela ne nous surprend plus», lâche Éric Aubin, le numéro deux de la CGT. Or plusieurs mesures symboliques sont encore inapplicables faute de texte d'application. Les jeunes actifs ne peuvent ainsi pas encore racheter des trimestres de cotisation à prix cassé au titre de leurs longues années d'étude. Au passage, le gouvernement escomptait que ces «soldes» lui rapporteraient 150 millions d'euros dès 2014. Vu le retard pris, pas sûr que cette mesure rapporte le moindre euro. Un manque à gagner de plus pour le budget de l'État!

Même retard pour la prise en compte des trimestres d'apprentissage pour partir à la retraite, dont les décrets d'application devaient être publiés en mai. Ou encore de la cotisation volontaire que peuvent verser les stagiaires pour que leur première expérience professionnelle, souvent non rémunérée, puisse tout de même être prise en compte pour la retraite. Tous ces sujets «sont en voie d'achèvement», promet-on au cabinet de la ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine.

Retards accumulés

À la CFDT ou encore à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse, on estime toutefois que le ministère fait son boulot plus ou moins dans les temps. «Il vaut mieux avoir un bon décret qui répond à toutes les questions techniques qu'un texte imparfait qui nous handicape ensuite dans la mise en œuvre des mesures», explique-t-on diplomatiquement à la branche vieillesse.

Reste que certains sujets impatientent les syndicats. «Personne n'a été nommé pour réaliser le rapport prévu dans la loi sur les pensions de réversion versées aux veuves, s'énervent un syndicaliste. Et nous attendons toujours la publication des décrets sur le compte pénibilité.» La construction du dispositif n'a cessé d'accumuler les retards. On comprend pourquoi: la mesure est d'une complexité inouïe, a prévenu dès le départ le patronat, qui a obtenu son report partiel d'un an, à janvier 2016. Toutefois, la prise en charge de quatre facteurs (travail de nuit et alterné, travail répétitif et en milieu hyperbare) doit commencer dès le 1er janvier 2015. Et les entreprises ont besoin d'un certain délai pour tenter d'appliquer ce qu'elles considèrent comme une «usine à gaz».

COMITE DE SUIVI DES RETRAITES

Premier avis 15 juillet 2014

La documentation française, 12 juin 2014.

La pérennité des régimes de retraite est un axe essentiel de la loi du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraite. Trois objectifs sont fixés au système de retraite. Ils sont relatifs au niveau des retraites, à l'équité entre les cotisants et à la pérennité financière. Elément nouveau dans la gestion du système, une procédure annuelle est définie afin que des mesures soient prises, si nécessaire, sans tarder.

Cette procédure fait intervenir successivement le Conseil d'orientation des retraites (COR) et le comité de suivi des retraites, institué par la loi¹, avant que n'intervienne une concertation avec les partenaires sociaux sur les éventuelles propositions au Parlement et décisions.

Le Gouvernement n'est pas tenu de suivre les recommandations que le comité fait s'il estime que le système de retraite s'éloigne des objectifs qui lui sont fixés mais le comité rend public un avis sur le suivi des recommandations faites.

Ce dispositif de pilotage se déploie en quatre temps :

- le COR produit un rapport annuel et public, qui tient lieu de bilan du système et fournit une série d'indicateurs (dispositif de suivi) ;
- le comité de suivi des retraites analyse la situation du système en tenant compte notamment de ces indicateurs et rend un avis sur le respect des objectifs, tels que définis par la loi, avant le 15 juillet de chaque année (dispositif de suivi) ;
- si le comité estime que le système s'éloigne « de façon significative » de ses objectifs, il peut formuler des recommandations portant notamment sur l'évolution de la durée d'assurance requise pour le bénéfice d'une pension sans décote et le niveau des taux de cotisation. Ces mesures ne peuvent avoir pour conséquence de dépasser un certain niveau de cotisation ou de faire baisser le taux de remplacement en deçà de limites fixées par décret (dispositif d'appui au pilotage) ;
- lorsque le comité a fait des recommandations, le Gouvernement présente au Parlement, après consultation des partenaires sociaux, les mesures qu'il juge nécessaires pour corriger la situation (dispositif de pilotage stricto sensu).

Le COR a rendu public son rapport le 12 juin 2014.

En s'appuyant sur ce rapport, le présent avis examine la situation du système de retraite au regard de ses objectifs en matière de solidarité, d'équité et de pérennité financière. Sont présentés en annexe I des développements complémentaires examinant, comme le prévoit la loi, la situation de notre système au regard de différents enjeux dont, d'une part, la prise en compte de la pénibilité au travail et les dispositifs de retraite anticipée, et, d'autre part, la situation comparée des droits à pension entre régimes et entre sexes.

Le premier avis du comité de suivi est remis dans des délais très resserrés puisque ses membres ont été désignés le 27 juin 2014. Il a fait l'objet de deux réunions du comité de suivi ainsi que d'une réunion et d'une consultation du jury citoyen prévu par la loi.

Cet avis formule des appréciations sur le respect des objectifs du système de retraite, ainsi que des observations sur le dispositif de suivi qui se met en œuvre, pour la première fois. Compte tenu de la brièveté des délais, ces premières appréciations feront l'objet de bilans plus circonstanciés les prochaines années, notamment sur les points qui n'ont pu être analysés cette année.

¹ Ses missions sont précisées aux articles L. 114-4 et R. 114-1 du code de la sécurité sociale. Elles sont rappelées en annexe II au présent avis. La composition du comité est présentée en annexe III au présent avis.

² Conseil d'orientation des retraites, « Evolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel 2014 »,

Les retraites de base pourraient revenir à l'équilibre d'ici 2020

latribune.fr | 15/07/2014

Les mesures de la réforme des retraites rapporteront environ 7 milliards d'euros en 2020, permettant de combler le déficit du régime général (salariés du privé.) Compte tenu des mesures récemment prises, un retour à l'équilibre financier pour les retraites de base est possible d'ici 2020. Mais les mesures sont insuffisantes pour les retraites complémentaires.

L'objectif d'un retour à l'équilibre pour les retraites de base d'ici 2020 "*reste accessible*", estime le Comité de suivi des retraites dans son premier avis remis mardi au Premier ministre.

Instauré par la réforme des retraites promulguée en janvier 2014, ce comité composé de cinq membres est chargé de rendre un avis annuel destiné à évaluer si le système s'éloigne de ses objectifs (traitement équitable des assurés entre les générations et entre hommes et femmes, pérennité financière du système).

Le régime général à l'équilibre dès 2017 ?

Pour les régimes de base et "*compte tenu des mesures récemment prises*" (gel des pensions supérieures à 1.200 euros, allongement de la durée de cotisation, etc), "*la trajectoire de retour à l'équilibre financier d'ici 2020 reste accessible, sous réserve de la réalisation des prévisions macro-économiques retenues dans le cadre du programme de stabilité*", estime le comité fraîchement constitué fin juin.

Pour 2014, le déficit du régime vieillesse devrait s'élever à 1,3 milliard. Mais les dernières prévisions indiquent que le régime général et le fonds de solidarité vieillesse (FSV, qui finance notamment les cotisations retraite des chômeurs) pourraient être équilibrés dès 2017 (un excédent de 0,8 milliard du premier compensant un déficit de 0,8 milliard d'euros du second).

Des mesures insuffisantes pour les retraites complémentaires

Les récentes mesures sont néanmoins insuffisantes pour les retraites complémentaires (Agirc-Arrco gérées par les partenaires sociaux) : les réserves seront épuisées en 2018 et 2024 si aucune mesure n'est prise.

Dans son premier avis, le comité ne formule pas de recommandations. Il attend les futures projections du Conseil d'orientation des retraites, prévues d'ici la fin de l'année, qui prendront en compte les effets de la récente réforme.

Un déficit de 20 milliards en 2020

La réforme de 2014 prévoit un allongement de la durée de cotisation - nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein - pour atteindre 43 ans (172 trimestres) en 2035, soit pour les générations 1973 et suivantes. En revanche la loi ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite, qui reste fixé à 62 ans.

Les mesures de cette réforme rapporteront environ 7 milliards d'euros en 2020, permettant de combler le déficit du régime général (salariés du privé). Mais tous régimes confondus, ce déficit s'élèvera à 20 milliards d'euros en 2020, selon les prévisions du COR.

Une prime de 40 euros pour les retraités percevant moins de 1.200 euros par mois

LEILA DE COMARMOND LES ECHOS LE 17/09/2014

La retraite en chiffres

Au 31 décembre 2012

16,6 millions

de retraités



millions d'entre eux touchent
moins de 1.200 euros / mois

• LES ECHOS • / SOURCE : DREES

Minimum vieillesse, prime exceptionnelle : Manuel Valls a précisé le geste dont bénéficieront les retraités modestes.

C'était un geste attendu... Et la seule véritable annonce de Manuel Valls, hier, lors de son discours de politique générale à l'Assemblée. « *Malgré la faible inflation* », deux mesures vont être pour les petites retraites. La première est une confirmation : la revalorisation du minimum vieillesse perçu par 565.000 personnes. Pour une personne seule, il va passer de 792 euros mensuels à 800 euros le 1^{er} octobre. La seconde est une « *prime exceptionnelle* » pour tous les retraités percevant moins de 1.200 euros par mois toutes pensions confondues. Elle sera de 40 euros et coûtera au total 250 millions d'euros, financés « *par des économies* », a précisé Manuel Valls hier soir sur TF1.

Le feuilleton des petites retraites avait démarré en avril lorsque, après la déroute de la gauche aux élections municipales et face à la bronca d'une bonne partie des députés PS, Manuel Valls avait concédé d'exonérer les retraites inférieures à 1.200 euros du gel des pensions décidé jusqu'en octobre 2015. Mais la semaine dernière, ce dispositif est tombé à l'eau. La prévision d'inflation pour 2014 a été revue à la baisse, à 0,5 % au lieu de 1 %. Ce qui a eu pour effet mécanique d'annuler la formule légale de revalorisation des petites pensions puisque les retraites avaient été « trop » augmentées de 0,5 point en 2013 au vu de l'inflation constatée ensuite. La ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, l'a reconnu vendredi dans un communiqué, provoquant des protestations, notamment de la CFDT. Dès le lendemain, le secrétaire d'Etat aux relations avec le Parlement, Jean-Marie Le Guen, réaffirmait qu'il y aurait un geste. Au final - ce n'est pas un hasard -, la prime de 40 euros qui sera versée en une fois début 2015 correspondra en moyenne à une hausse de 0,5 % de la pension des petits retraités, soit un maintien de pouvoir d'achat.

« **Compenser l'effet négatif de l'inflation** »

Cette annonce n'en a pas moins suscité des protestations, notamment de la CFDT et des radicaux de gauche. Dès dimanche, le Premier ministre a fait machine arrière. Dans le « JDD », il a affirmé que le gouvernement entendait « *compenser l'effet négatif de l'inflation sur les petites retraites* », sans autre précision. Le principe d'une revalorisation du minimum vieillesse était acté depuis longtemps (il faisait partie de la réforme des retraites l'an dernier) et avait été confirmé par le ministère des Affaires sociales. L'augmentation de 8 euros annoncée hier correspond à une hausse de 1 %. En ajoutant la hausse intervenue en avril, l'augmentation s'élève à + 1,6 % depuis janvier. La mesure est relativement peu coûteuse.

Première alerte financière sur les régimes de retraite

Figaro Economie 18.07.2014



Des hypothèses économiques trop optimistes pourraient cacher des déficits à venir, prévient le nouveau Comité de suivi des retraites.

Et si la **réforme Touraine des retraites** était, six mois après avoir été promulguée, déjà insuffisante? Le risque ne peut pas être exclu, prévient le tout nouveau Comité de suivi des retraites dans son premier avis remis au gouvernement ce mardi. Le document de 29 pages a été rédigé dans l'urgence. Les cinq membres du Comité **créé par la réforme** - deux économistes, une grande dirigeante du privé et des hauts fonctionnaires - n'ont été désignés que le 27 juin. Ils ne formulent donc pas, cette année, de recommandations. Mais alertent le gouvernement sur quelques sujets sensibles, en tout premier lieu sur les risques de dérapage des finances des retraites.

«Les hypothèses de croissance tant à court, moyen et long terme prêtent, légitimement, à débat», observe le Comité. Les prévisions du gouvernement ont en effet été jugées «optimistes» en avril dernier par le Haut conseil aux finances publiques, rappelle-t-il. En particulier en matière d'emploi, auquel sont particulièrement sensibles les régimes de retraite financés par les cotisations salariales et patronales.

Par conséquent, les mesures de la réforme Touraine des retraites - hausse des cotisations salariale et patronale - et du plan d'économies de 50 milliards d'euros de **Manuel Valls** - **gel des pensions** pendant un an - ne suffiront que si ces conditions macroéconomiques, jugées un peu trop roses aux yeux des experts, sont remplies. Dans le vocabulaire policé et prudent du Comité, cela donne: «La trajectoire de retour à l'équilibre financier d'ici 2020 reste accessible, sous réserve de la réalisation des prévisions macroéconomiques retenues dans le cadre du programme de stabilité»... Trajectoire accessible, mais d'autant moins garantie que la croissance pour 2014 devrait selon toute probabilité d'ores et déjà être revue à la baisse d'ici à la fin de l'année. Et le Comité de conclure: «Les aléas de la croissance demeurent le principal défi auquel est confronté le système, défi auquel il conviendra d'apporter des réponses.»

Le Conseil d'orientation des retraites doit fournir d'ici à la fin de l'année de nouvelles projections financières des régimes de retraite actualisés avec les dernières données économiques, qui seront moins bons que prévu. Autant dire que cela augure de mauvaises nouvelles.

La «contrainte» des retraites de fonctionnaires

Surtout, ces prévisions financières ne concernent pas les régimes de retraite des fonctionnaires, dont le déficit est épongé automatiquement par l'État. Ce sujet avait d'ailleurs été soigneusement écarté durant les débats sur la réforme des retraites. Le Comité de suivi le remet sur le tapis. La subvention publique «est intégrée dans les prévisions de dépenses de l'État à moyen terme mais crée une réelle contrainte». Contrainte qui ne devrait se desserrer qu'en 2030. Le Comité ne se risque pas à formuler des solutions pour alléger cette «contrainte» qui a représenté **37,4 milliards d'euros en 2013**. Il suggère toutefois que les régimes du privé et du public pourraient être davantage rapprochés via un alignement des avantages familiaux versés aux parents de plus de trois enfants et les **pensions de réversion** versées aux veuves. Le gouvernement doit justement remettre prochainement un rapport sur le sujet.

Les retraites, le prochain tabou socialiste à briser pour Manuel Valls

Home FIGARO Vox Economie par Marc Landré Publié le 08/09/2014

Passée totalement inaperçue, la réforme des retraites est pourtant en application depuis le début de l'année. Pour Marc Landré, le Premier ministre doit désormais se pencher sur cette question épineuse, quitte à heurter la majorité présidentielle.

On parle beaucoup en cette rentrée de la croissance atone, du chômage en hausse, de l'inflation trop basse et des conséquences de ces trois agrégats sur le déficit public. Avec une certitude à la clé: l'objectif de ramener le solde de la France à hauteur de 3 % du PIB à la fin 2015 ne sera pas tenu et probablement qu'il devra être repoussé, en l'état actuel de la conjoncture, au-delà de 2017. Les analystes les plus pessimistes (à moins qu'ils soient prophétiques) estiment même que le déficit 2015 pourrait être plus élevé que celui de 2014! C'est dire l'état des finances publiques et l'impasse économique dans laquelle se trouve François Hollande. Manuel Valls serait donc bien inspiré de saisir aujourd'hui l'occasion de lancer la réforme tant repoussée du rapprochement des régimes privés et publics de retraite. Quitte à briser, au point où il en est, un tabou socialiste de plus...

Mais il y a un autre sujet, fondamental, dont on ne parle pas: la réforme des retraites votée à l'automne 2013 et entrée en application en début d'année. Et pourtant, il y aurait là aussi beaucoup à dire. Non seulement elle n'était pas financée lors de son vote au Parlement - elle ne visait qu'à «équilibrer» le régime général et laissait de côté la question du besoin béant de financement de l'ensemble du système, soit un trou de 13 milliards d'euros par an en 2020 - mais la mauvaise conjoncture actuelle plombe un peu plus l'équation financière.

Cette réalité a d'ailleurs été pointée du doigt mi-juillet par le tout nouveau Comité de suivi des retraites, dans son premier avis. Et qu'a fait le gouvernement depuis? Rien. Qu'a dit le premier ministre sur le sujet? Rien. Tout se passe comme si la facture des retraites n'existait pas et que la réforme Ayrault allait se suffire à elle-même. Une hérésie, de plus, de l'exécutif pourtant si prompt à vouloir, du moins dans les mots, regarder la réalité en face et qui a fait la promesse de ne plus mentir aux Français.

Manuel Valls serait donc bien inspiré de saisir aujourd'hui l'occasion de lancer la réforme tant repoussée du rapprochement des régimes privés et publics de retraite. Quitte à briser, au point où il en est, un tabou socialiste de plus... Certes, les fonctionnaires et salariés des régimes spéciaux sont concernés par la hausse de leur taux de cotisations jusqu'en 2020 et par le relèvement ensuite de leur durée de cotisation pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein.

Mais les efforts qui leur sont demandés dans le cadre de la réforme Ayrault s'arrêtent là et surtout ne rapporteront pas grand-chose. L'impact de la hausse de cotisation devrait en effet se monter à quelque 800 millions en 2020. Une pacotille! Pis, l'État va continuer à verser plus de 37 milliards d'euros par an pour financer les retraites des fonctionnaires, soit la moitié des recettes attendues en 2014 de l'impôt sur le revenu ou l'équivalent, peu ou prou, du budget du ministère de la Défense.

Une mesure à prendre serait de modifier les conditions de calcul des pensions des fonctionnaires, toujours basées sur les six derniers mois de traitement contre les vingt-cinq meilleures années dans le privé. Une anomalie qui ne devrait plus avoir cours aujourd'hui et ce d'autant que les agents bénéficient durant leur dernier semestre d'activité de belles promotions qui leur permettent de doper le montant de leur pension et qui ne sont pas compensées par un flot correspondant de cotisation pendant un quart de siècle.

Une mesure à prendre serait de modifier les conditions de calcul des pensions des fonctionnaires, toujours basées sur les six derniers mois de traitement contre les vingt-cinq meilleures années dans le privé. Une anomalie qui ne devrait plus avoir cours aujourd'hui et ce d'autant que les agents bénéficient durant leur dernier semestre d'activité de belles promotions qui leur permettent de doper le montant de leur pension.

Et l'excuse technique de taux de remplacement (le montant de la pension rapporté au dernier salaire) équivalents entre le public et le privé, avancée l'année dernière par le pouvoir socialiste pour ne rien faire, ne tient plus. Primo parce qu'il a depuis été démontré par le Conseil d'orientation des retraites que le taux de remplacement dans le privé est voué à diminuer à l'avenir du fait de toutes les réformes qui se sont succédé depuis 1993 alors que celui des fonctionnaires va au contraire stagner, voire augmenter légèrement. Secundo parce que la situation économique est tellement dramatique aujourd'hui que les Français ne comprennent plus de telles différences de conditions de départ à la retraite. Et tertio parce que toute mesure correctrice qui irait dans le sens d'un rapprochement des modes de calcul serait bonne à prendre.

Régime des retraites: le gouvernement est-il trop optimiste ?

La Tribune 22.08.2014 - Chanut Jean -Christophe

Le Conseil d'orientation des retraites va travailler sur un nouveau scénario, basé sur des données moins optimistes en matière de chômage, pour apprécier les perspectives du régime des retraites

Les projections du gouvernement sur un retour à l'équilibre des régimes de retraites sont-elles trop optimistes? En tout état de cause, le conseil d'orientation des retraites (COR) a été contraint de travailler à un nouveau scénario basé sur un taux de chômage restant à son niveau actuel.

C'était l'une des dispositions prévues par la dernière loi réformant les retraites du 20 janvier 2014 : chaque année le Conseil d'orientation des retraites (COR) « *devra produire au plus tard le 15 juin un document annuel et public sur le système de retraite, fondé sur des indicateurs de suivi (...)* ».

Mission accomplie pour le COR dont le président Raphaël Hadas-Lebel a effectivement remis jeudi 12 juin son premier rapport au Premier ministre. Reste maintenant à un « comité de suivi », nouvelle instance prévue également par la loi, à remettre à son tour avant le 15 juillet au Premier ministre un avis sur les perspectives des régimes de retraites. Ensuite, Manuel Valls présentera devant le Parlement des recommandations qui pourront conduire à des ajustements, si nécessaires, des paramètres régissant les retraites.

Pour l'instant, on n'en est pas là. Surtout que, faute de temps pour travailler, le rapport remis par le COR jeudi à Manuel Valls ne tient pas compte des nouveaux chiffres et nouvelles perspectives ouvertes par la dernière loi sur les retraites, portée par le gouvernement Ayrault. Rappelons que cette loi avait notamment conduit à une augmentation de la cotisation retraite et de la durée nécessaire d'activité pour bénéficier d'une retraite à taux plein. C'est seulement à la fin de l'année, a précisé Raphaël Hadas-Lebel, que le COR sera en situation de présenter de nouveaux chiffres.

Le COR obligé de plancher sur un scénario basé sur un taux de chômage plus élevé

Cependant, comme l'a souligné son président, le COR a tout de même été obligé de convenir que certaines données à l'origine de différents scénarios sur l'avenir des retraites élaborés en 2012 devraient être revues. En effet, en 2012 le Conseil avait travaillé sur 5 scénarios basés sur des taux de croissance et des taux de chômage différents à court, moyen et long termes. Le scénario de base - appelé « scénario B » - prévoyait un retour à une croissance annuelle du PIB de 1,5% et un taux de chômage revenu à... 4,5% (un autre prévoit un taux de chômage à... 7%) . Il est actuellement de... 9,8%.

Or, ces hypothèses, comme le souligne pudiquement le COR « *ont fait l'objet de certaines réserves du Haut Conseil des finances publiques* » - l'organisme chargé de contrôler la trajectoire des finances publiques françaises - qui les a jugées trop optimistes. Aussi, pour la fin de l'année, le COR va travailler sur un nouveau scénario basé sur une stagnation du taux de chômage à son niveau actuel.

Ceci dit, le nouveau rapport du COR contient déjà quelques informations intéressantes sur l'évolution du système de retraite.

Le besoin de financement augmente d'environ 10 milliards d'euros par an

Le COR rappelle qu'en 2012, les ressources des régimes de retraites représentaient 13,4% du PIB (produit intérieur brut) et les dépenses 13,9% du PIB. Et, malgré la hausse permanente des ressources entre 2002 et 2012 (+ 1,4 point de PIB), la hausse plus forte encore des dépenses (+ 2,2 points de PIB) s'est traduite par une dégradation du solde financier.

Depuis 2009, ce besoin de financement représente chaque année un montant de l'ordre de 0,5 à 0,6 point de PIB, soit 10 milliards d'euros environ. Sans personnellement se prononcer, le COR rappelle qu'au moment du vote de la loi de 2014, le gouvernement estimait que les mesures décidées permettraient - dans l'hypothèse du scénario « B » qui, on l'a dit, s'avère assez optimiste ! - d'améliorer le solde financier de 0,4 point de PIB en 2020, il passerait de - 0,9 point de PIB (environ 20 milliards d'euros) à -0,5 point de PIB après la réforme. En 2040, le besoin de financement serait quasi résorbé (- 0,1 point de PIB). A voir!

Par ailleurs, le taux de remplacement, c'est-à-dire le rapport entre le dernier salaire et la pension, devrait diminuer: pour un salarié non-cadre du privé né en 1953, la pension représenterait 75,1% du dernier salaire.

Elle serait de 67,8% pour la génération 1977, selon l'un des scénarios examinés par le COR.

Enfin, Le COR note ainsi que les taux de cotisation retraite (entreprises et salariés) ont augmenté de plus d'un point depuis 2012. Ils atteignent désormais plus d'un quart du salaire brut, soit 25,2 % en 2014 et dépasseront 26 % en 2017. Cela reste inférieur de 1,9 point au plafond maximal qui sera fixé par décret (28%) conformément à la loi de 2014.

Sécu: une refonte de la CSG retraités et des coups de rabet sur les dépenses de santé

Le Figaro 29/09/2014 Par Guillaume Guichard

• Refonte de la CSG des retraités

Pour «rendre équitable le calcul de la CSG» des **retraités**, le critère de revenus sera modifié en 2015. Il s'agit d'éviter que les réductions d'impôts fassent basculer d'un taux de CSG à l'autre les retraités, comme c'est le cas aujourd'hui. Le seuil à partir duquel un pensionné sera assujéti à la CSG sera fixé à 13.900 euros.

700.000 personnes verront leur taux de CSG abaissé, et 460.000, rehaussé. L'opération ne rapportera pas un centime à la **Sécu**, promet Bercy.

• Coupe dans le capital décès

Le capital décès est versé par l'**Assurance-maladie** aux proches d'un défunt salarié ou chômeur. Jusqu'à présent, la somme dépendait du salaire du décédé et pouvait atteindre jusqu'à 9387 euros. À partir du 1er janvier, le montant sera forfaitaire, «fixé par référence au smic». Les proches de salariés qui gagnent plus que le smic y perdront, ceux de salariés à temps partiel ainsi que de chômeurs y gagneront. Gain estimé: 160 millions.

• Limitation des dépenses de médicaments contre l'hépatite C

Voilà un **problème inédit pour l'Assurance-maladie**. Un nouveau médicament, le Sovaldi, du laboratoire Gilead, se révèle depuis le début de l'année très efficace contre l'hépatite C, qui touche 130.000 Français. Le hic, c'est qu'il est hors de prix: un traitement de trois mois coûte 90.000 euros. Le gouvernement veut donc fixer un plafond de dépenses maximales à partir duquel il sera demandé aux laboratoires pharmaceutiques de rembourser l'Assurance-maladie. La Sécu ne dépensera pas plus de 450 millions en 2014, puis 700 millions en 2015. «Nous limitons le risque financier pour la Sécu sans restreindre l'accès des patients à l'innovation», insiste-t-on au ministère. •

Développement à petits pas de la chirurgie ambulatoire

Arriver le matin à l'hôpital, se faire opérer dans la journée et repartir le soir. La chirurgie ambulatoire, plébiscitée par les patients et source d'économies, a été érigée en priorité par la ministre de la Santé **Marisol Touraine**. Son développement ne rapportera toutefois que 100 millions en 2015. Cette réforme structurelle demande en effet du temps pour se mettre en place et les hôpitaux bénéficieront d'aides spécifiques l'année prochaine.

• Chasse au «gaspi» à l'hôpital

Dans le monde de la santé, les hôpitaux prescrivent et l'Assurance-maladie règle l'ardoise, que ce soit des médicaments ou des transports sanitaires. Or, ces dépenses ont tendance à s'envoler. L'objectif est de «responsabiliser» les établissements. Les gros dérapages seront sanctionnés financièrement.

Bercy s'apprêterait à augmenter l'impôt de certains retraités aisés

latribune.fr 18/09/2014

Actuellement le taux de la CSG, de 7,5% sur les revenus d'activité et assimilés, est de 6,6% pour les pensions de retraite et de préretraite. Certains retraités en sont toutefois dispensés alors que d'autres payent une CSG réduite, à 3,8%.

Il vient de "faire un geste" pour les retraités modestes. Le gouvernement s'apprête à annoncer en compensation une augmentation de la fiscalité pesant sur les retraités les plus aisés, a révélé jeudi 18 septembre la radio RTL, citant une source à Bercy.

Présentée comme une mesure de "justice fiscale", la mesure passerait par la contribution sociale généralisée (CSG). Contactés par l'AFP, le ministère des Finances ainsi que celui des Affaires sociales ont toutefois refusé tout commentaire. Une contribution destinée à financer la protection sociale

Créée en 1991, la CSG est une contribution destinée à financer la protection sociale, prélevée directement sur les revenus. Son taux, actuellement de 7,5% sur les revenus d'activité et assimilés (salaires, primes...), est de 6,6% pour les pensions de retraite et de préretraite.

Les bénéficiaires du minimum vieillesse sont dispensés de CSG, comme d'ailleurs les retraités les plus modestes, dont le revenu fiscal de référence ne dépassait pas en 2014 le montant de 10.224 euros pour une personne seule. Les retraités dont les ressources sont supérieures à ce seuil, mais dont l'impôt sur le revenu est tellement faible qu'il passe sous le seuil d'exonération (61 euros aujourd'hui), payent une CSG réduite, à 3,8%.

Certains retraités aux revenus confortables profiteraient d'une CSG réduite

Selon RTL, certains retraités aux revenus confortables profiteraient de ce système. En recourant à de multiples niches fiscales et en déduisant les salaires versés à des employés de maison, ils parviendraient à réduire le plus possible leur impôt sur le revenu et à ne payer que ce taux réduit.

C'est afin de remédier à ces détournements que, selon la radio, Bercy voudrait modifier les règles du jeu. "Le gouvernement souhaite que le revenu fiscal de référence serve désormais de base à la déclaration de revenus qui devra être faite avant les déductions", rapporte RTL. Ce qui ferait augmenter l'impôt d'un certain nombre de retraités aisés.

460.000 retraités paieront plus de CSG en 2015

latribune.fr | 29/09/2014

Les retraités non imposables grâce aux niches fiscales paieront le taux normal de CSG des retraités (6,6%) au lieu du taux réduit (3,8%). Les retraités qui étaient non redevables de l'impôt sur le revenu grâce à l'utilisation de niches fiscales paieront plus de CSG en 2015. Le gouvernement vient d'en faire l'annonce, dans le cadre de la commission des comptes de la sécurité sociale. Selon lui, 460.000 sont dans ce cas.

Ces retraités, qui étaient non imposés grâce à l'utilisation de divers systèmes de réduction d'impôt, avaient droit à un taux minoré de CSG (3,8%), réservé aux non imposables. En 2015, ils paieront le taux normal prévu pour les retraites (6,6%). C'est en effet le revenu fiscal de référence qui sera pris en compte par le fisc pour le bénéfice de la CSG à taux réduit, et non le caractère imposable ou non.

A noter que les salariés paient, eux, 7,5% de CSG...

"Rendre la CSG plus équitable"

Cette mesure, présentée comme "plus équitable", est fondée sur un nouveau seuil de revenus. Elle vise les retraités qui bénéficiaient jusqu'alors du taux réduit de 3,8% "uniquement grâce à des réductions fiscales". Ils passeront donc au taux normal de 6,6%.

Dans le même temps, 700.000 personnes concernées par la réduction d'impôt de 2014 bénéficieront d'une baisse de leur taux de CSG. Selon le dossier de presse des ministères des Finances et des Affaires sociales, "l'objectif est de rendre équitable le calcul de la CSG sur les revenus de remplacement (retraite, chômage)". En effet, fait valoir le gouvernement, "le critère actuel permet à des personnes ayant des revenus élevés mais des réductions d'impôts importantes de bénéficier d'un taux de CSG inférieur à celui applicable à des personnes aux revenus plus modestes mais qui n'ont pas de réduction d'impôts". La mesure permettra aussi de "limiter les mouvements qui conduisent des centaines de milliers de personnes à passer chaque année du taux réduit au taux plein de CSG et vice versa".

Neutre pour les finances publiques

Selon le dossier de presse, cette mesure sera d'une "neutralité globale" sur les prévisions de recettes de la CSG pour 2015.

Le gel des retraites rapportera moitié moins que prévu en 2015

Figaro Economie 6.09.2014

La faible inflation va réduire les économies liées au gel des pensions de retraite, qui devraient désormais atteindre 500 à 600 millions d'euros contre plus d'un milliard initialement.

Le gel des pensions de retraite de base devrait rapporter entre 500 et 600 millions d'euros en 2015, soit environ deux fois moins que prévu, a indiqué au *Figaro* une source proche du dossier. Cette mesure fait partie du plan de 50 milliards d'économies de **Manuel Valls**, dont 21 milliards étaient escomptés dès 2015. Si le gel rapportera moins qu'attendu, c'est parce que l'inflation sera environ deux fois moins élevée que prévu. «*L'année prochaine, là où sur une hypothèse d'inflation de 1,5% on faisait au-delà d'un milliard d'économies par le seul gel de prestations, aujourd'hui ces économies sont remises en cause*», avait d'ailleurs expliqué mardi le ministre des Finances, **Michel Sapin**, sans préciser le montant de la perte occasionnée.

Les économistes tablent sur une inflation comprise entre 0,7% et 0,5% l'année prochaine. Le mécanisme à l'œuvre est simple. Le montant des économies produites par le gel est calculé en fonction de ce qu'aurait coûté une revalorisation des pensions, calquée chaque année sur l'inflation. Il s'agit donc d'économies par rapport à des dépenses potentielles calculées par Bercy, qui gonflent d'autant plus que l'inflation est forte.

Reste que l'impact du **gel des retraites**, qui avait déchiré la majorité parlementaire au printemps, s'est réduit comme peau de chagrin depuis sa présentation, en amont du budget rectificatif de la **Sécu**. Elle devait en effet rapporter initialement 1,3 milliard d'euros, puis 1 milliard après que le gouvernement avait décidé, sous pression de sa majorité, d'épargner les pensions inférieures à 1200 euros. Par ailleurs, la faible inflation, si elle réduit le gain attendu du gel, a aussi, du point de vue du ministère des Finances, son penchant «positif». Elle limitera d'autant la revalorisation des pensions au sortir du gel en octobre 2015. En effet, celle-ci sera calculée à partir des très faibles taux d'inflation 2014 et 2015. Avec le risque potentiel, craignent déjà certains responsables syndicaux, d'une revalorisation zéro et donc la prolongation de facto du gel des pensions pendant un an.

Démographie médicale : 40 ans d'erreurs

Egora par Catherine Le Borgne le 16-09-2014

Le dossier de la démographie médicale vient de faire l'objet d'un colloque organisé par la Caisse autonome de retraite des médecins français (CARMF). La pléthore médicale des années 90 a laissé la place aux déserts médicaux d'aujourd'hui. Comment éponger ce déficit démographique lent et destructeur qui va s'étirer jusqu'en 2025, date à partir de laquelle les effectifs repartiront à la hausse ?

Nous étions en octobre 1988 et, avec l'assentiment de la CSMF, de la FMF et du SML, la CNAM décidait d'ouvrir le dossier de la reconversion des médecins libéraux. Un petit point d'histoire commune rappelé par Dominique Polton, la directrice de la stratégie, des études et des statistiques de la caisse nationale d'assurance maladie. Un chiffre faisait le consensus à l'époque, les médecins en trop étaient 20 000 (le rapport Choussat s'était laissé aller à évoquer le nombre de 30 000 médecins à reconverter vers la médecine non prescriptive).

En 1989, les libéraux accusés de créer une pléthore médicale

"Baisser le numerus clausus est efficace mais insuffisant pour régler le problème de la démographie médicale, pouvait-on lire dans la Lettre CNAM de 1989. Il faut aussi reconverter près de 20 000 médecins". Ces libéraux issus d'un numerus clausus à 8 600 (contre 3 500 en 1993 !) étaient accusés de créer une pléthore médicale générant l'explosion des remboursements de l'assurance maladie tout en rendant problématique et décourageante l'installation et le décollage des jeunes installés. Pressés par leurs aînés de se reconverter... Utilisant le mécanisme du MICA (mécanisme d'incitation à la cessation d'activité), des milliers de médecins se sont offerts une retraite anticipée dès 55 ans, joli chèque de la CNAM à l'appui. Inefficace – car il a séduit beaucoup de praticiens à plateaux techniques lourds alors qu'il visait les généralistes - et très coûteux, le MICA a été supprimé en octobre 2003.

Aujourd'hui, c'est de désert médical dont on parle. Un terme qui a vu le jour en 2000 et n'a fait que s'imposer depuis, illustré par le recrutement de tous ces praticiens dotés de diplômes européens ou hors union européenne venus travailler dans nos campagnes ou dans nos structures hospitalières pour garantir autant que faire se peut, un accès aux soins qui n'est plus réel partout. A se demander si on ne marche pas sur la tête quand nos jeunes, après deux échecs au PACES, vont faire leurs études dans les mêmes pays, et reviennent diplômés. A se demander aussi s'il y a eu un pilote dans l'avion de la démographie après tant d'années d'errances. A réaliser aussi que tout le monde – du gouvernement à l'assurance maladie, sans omettre les syndicats médicaux – s'est trompé sur ce dossier.

Dernier exemple en date, les projections des effectifs médicaux à l'horizon 2020 ou même 2035, effectuées il y a une dizaine d'années, soit par l'Ordre, soit par l'assurance maladie, qui se sont révélées erronées dans les faits. Trop pessimistes, elles doivent être corrigées aujourd'hui par l'apport de 20 000 médecins que personne n'avaient vus venir. Qui sont-ils ? Des médecins à diplômes étrangers (1 nouveau diplômé sur quatre a obtenu son diplôme en Europe ou hors union européenne, leur nombre aura été multiplié par deux entre 2008 et 2018), et par celui des médecins retraités, qui continuent vaillamment leur activité en pratiquant le cumul emploi-retraite. Ils sont 9 300.

Des projections très délicates

"Nous restons prudents, nous ne voulons pas faire de projections au-delà de 2020, reconnaissait le Dr Patrick Bouet, le président du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNAM). **Les projections sont très délicates, les flux et les comportements ne sont pas fixes. Par exemple, entre le nombre de postes théorique proposés aux ECN et ceux qui sont pris en pratique, il y a une différence de 1000 postes. Où sont ces médecins ? Nous ne le savons pas."** Le vice-président du CNOM, le Dr Patrick Romestaing, avait quelques instants plus tôt, brossé le profil des praticiens dont le comportement est imprévisible, à commencer par les remplaçants (10 000). Or, la plupart de ceux qui avaient choisi le remplacement comme mode d'exercice pérenne, voici une dizaine d'années, s'est installé depuis.

Difficile également d'anticiper le nombre de médecins à diplômes étrangers qui viendra sur notre territoire, tout comme le nombre de ceux qui arrêtent l'exercice libéral avant l'âge de la retraite, pour prendre un exercice salarié. Enfin, il y a la cohorte de plus en plus nombreuse des médecins

retraités qui pratiquent le cumul emploi retraite. De 394 en 2005, ils sont aujourd'hui 9 306 (pour une population de 56 858 retraités libéraux). Une explosion.

Selon les statistiques de la CARMF, on comptait 7711 hommes d'un âge moyen de 68,91 ans, pour 1 595 femmes d'un âge moyen de 68,43 ans. La tranche d'âge la plus représentée est celle des 65 ans, mais on recense tout de même 4 confrères femmes de 90 ans et plus et 14 confrères hommes de cet âge. Pour l'Ordre qui recense tous les médecins, ils sont 12 946 en 2014, dont 85,3 % ont choisi le libéral.

En 2035, le nombre de généralistes libéraux sera inférieur de 6 %

En moyenne, a expliqué Gérard Maudrux, le président de la CARMF, les cumulards ont un revenu de 66 000 euros quand les actifs émargent à 85 000 euros. Encore quelques statistiques : 18 % des médecins en cumul gagnent moins de 20 000 euros, 23 %, moins de 25 000 euros, ils sont probablement remplaçants. Mais tout bien considéré, **"25 % d'actifs en plus qui gagnent en moyenne 25 % de moins, cela fait toujours la même activité globale"**, soulignait Gérard Maudrux. Ces médecins âgés représentent aujourd'hui 6,3 % des généralistes et 7,94 % des spécialistes (16,56 % des psychiatres, 11,19 % des gynécologues ou 11,21 % des pédiatres).

Leur apport, important, sera pourtant insuffisant pour absorber complètement la chute démographique attendue en 2020-2025 : entre 15 et 17 % de généralistes en moins à cette période (si le numerus clausus reste à 8 000 à partir de 2015), entre 14 et 15 % pour les spécialistes. En 2035, estime la CARMF, le nombre de généralistes libéraux sera inférieur de 6 % à ce qu'il est aujourd'hui, mais les spécialistes auront retrouvé une évolution positive : 3 %. Tout ceci, évidemment, à condition que les paramètres flous sus-cités restent ce qu'ils sont aujourd'hui. Et rien n'est moins sûr. En fait, c'est bien avant cette date qu'il faudra agir sur le numerus clausus (à condition qu'il existe toujours...), pour gérer à moyen et long terme, le flux des entrées dans la carrière, quinze années plus tard. Sinon, gare de nouveau à la pléthore !

Faut-il, dès lors, encourager les mouvements de transferts de tâches ou de compétences ?

Certainement pas, a affirmé Le Dr Bouet, le président du CNOM en pointant l'inconnue du nombre des médecins à diplôme étranger, français ou non. **"Ce terme ne sera pas prononcé au CNOM"**, a-t-il asséné en affirmant qu'il ne cautionnerait jamais **"la vente de la médecine par appartements. Il faut défendre le contenu spécifique du métier médecin, sanctuariser les contenus du rôle du médecin traitant, élément fondamental de l'expression de la compétence médicale"**.

"Sécuriser la retraite"

Le président du Conseil national de l'Ordre se refuse à hypothéquer l'avenir de la profession **"au prétexte d'une problématique de démographie médicale, qui ne répond pas aux questions qui se posent au présent sur le territoire"**. Sages-femmes qui pourront vacciner et suivre les nourrissons, création des infirmières cliniciennes directement concurrentielles des médecins généralistes, création du nouveau métier de manipulateur en électro-radiologie... autant de réformes lancées par le gouvernement **"sans évaluation de leur impact sur la qualité des soins ou l'efficacité. L'Ordre ne peut accompagner un mécanisme de cette nature, c'est un non-sens qui génère de lui-même des interrogations sur l'efficacité du système de soins"**, a-t-il fait valoir.

Mais les médecins qui ont choisi le cumul emploi retraite, pour de multiples raisons (niveau de leur retraite, absence de successeurs, amour du métier, etc.) pâtissent encore de freins qui empêchent cette activité de vraiment se développer.

A cet égard, la CARMF fait des propositions : réduire les charges (sans droits) de ces confrères, surtout sur les bas revenus et leur proposer une retraite bonifiée lorsqu'ils cesseront le cumul, alléger également leur pression fiscale qui peut gommer les gains ainsi obtenus. Le Dr Claude Leicher, président de MG France, a insisté sur la nécessité de **"sécuriser"** la retraite. Il faut dire que les aléas de l'ASV, ou l'inconnue moyen terme de l'avenir du régime complémentaire ne sont pas de nature à séduire les jeunes qui refusent de cotiser aussi cher à la CARMF, sans être certain d'avoir une retraite plus tard. Une des raisons du désamour de la médecine libérale. Autant d'éléments qui seront transmis au gouvernement. Qui, après avoir repris la tutelle sur la CNAVPL, la caisse de retraite des libéraux, évidemment, dispose.

Le marché de la prise en charge des personnes âgées dépendantes

Les Echos 15.07.2014

Gestion, financement, tarification, santé financière et perspectives d'évolution des modèles économiques - (EHPA/EHPAD, résidences services, SSR à orientation gériatrique, géronto-psychiatrie, hospitalisation et santé à domicile, services à la personne)

Une étude de marché pour :

- Disposer de l'ensemble des chiffres clés du marché français de la dépendance
- Analyser les stratégies de développement des groupes leaders pour se positionner sur l'ensemble du parcours de soins de la personne âgée (décloisonnement sanitaire/médico-social)
- Anticiper les évolutions stratégiques et capitalistiques du secteur à l'horizon 2016

Une vision terrain

Cette étude a été réalisée par Raoul Tachon et Laurence Valentin, consultants experts du secteur médico-social. Après un début de carrière dans plusieurs groupes d'établissements, Raoul Tachon est depuis plus de 15 ans consultant et a ainsi accompagné plus de 200 établissements privés, associatifs et publics, ainsi que des établissements financiers actifs dans la santé. Laurence Valentin, Docteur en sciences économiques et experte du secteur, collabore avec Les Echos Etudes depuis une vingtaine d'années.

Une étude prospective analyse comment va évoluer le secteur de la prise en charge de la dépendance à l'horizon 2016

Un marché dynamique aux perspectives de croissance prometteuses

Le marché français de la prise en charge de la dépendance bénéficie de fondamentaux de croissance solides. A l'heure du développement de la Silver Economie, de la future loi Autonomie et de l'intérêt croissant porté au parcours de soins/de vie de la personne âgée, l'évolution de l'environnement politico-réglementaire offre pour les spécialistes de la dépendance, que ce soit à domicile ou en institution, de nouvelles opportunités de croissance via l'élargissement de leur portefeuille d'activités. Outre les recettes supplémentaires générées, cette stratégie leur permet de se positionner en tant que multi-spécialiste de la prise en charge de la personne âgée.

Une mutation des business models pour une prise en charge globale de la dépendance

Un changement des modèles économiques est aujourd'hui à l'œuvre au sein du secteur. Les spécialistes de l'hébergement cherchent à s'intégrer en amont et les acteurs du maintien à domicile médicalisent leur offre. Dans cette course à l'intégration verticale, les plus actifs sont les groupes d'EHPAD qui investissent dans les plateformes de santé pour proposer des filières complètes de prise en charge de la personne âgée : EHPAD, cliniques SSR, psychiatriques, MCO, USLD, HAD... Le décloisonnement sanitaire/médico-social permet de mieux structurer le parcours de soins/santé de la personne âgée dépendante (Orpéa, Korian-Médica, DomusVi, Le Noble Age, Repotel, Colisée Patrimoine...). Certains cherchent également à s'intégrer plus en amont en se positionnant sur le marché du domicile (DomusVi, Oméris, Bel'Age...).

Par ailleurs, les groupes d'EHPAD et de cliniques SSR poursuivent l'élargissement de leur réseau via des opérations de croissance externe, dont certaines de grande envergure, à l'image du rapprochement Korian/Médica.

Sous l'impulsion des actionnaires, le secteur va poursuivre sa consolidation

Le positionnement sur de nouvelles activités et l'acquisition d'établissements nécessitent de lourds investissements. Ces stratégies de croissance ne sont pas remises en cause par le durcissement des conditions d'accès aux financements, même si le rythme est susceptible d'être quelque peu ralenti et les normes d'investissement plus sélectives. Ce marché est en effet peu sensible aux cycles car les cash flow sont récurrents. La taille critique étant aujourd'hui un élément capital pour peser sur ce marché prometteur, le secteur, avec l'appui de ses actionnaires, va poursuivre sa consolidation tout en se diversifiant.

Un 360° de tous les champs de réflexion qui agitent le secteur de la prise en charge de la dépendance

Cette étude opérationnelle, qui a fait l'objet de plusieurs mois d'enquête, de collecte d'information et d'analyse, dresse un état des lieux complet du secteur :

- Quelle est la dynamique du marché français?
- Comment évoluent la réglementation, le financement et la tarification des établissements et services ? Quelles conséquences sur les stratégies et les résultats financiers des acteurs ?
- Quelles sont les stratégies de diversification des activités et de construction de continuum de prise en charge ? Comment sont-elles financées ? Pour quels résultats ?
- Quelles évolutions stratégiques et capitalistiques à moyen terme ?

Cette annonce peut être pour tous d'une grande utilité. Elle n'est pas une publicité mais une information particulièrement intéressante.

La Téléassistance de Mondial Assistance :

Sécuriser les personnes âgées et leur permettre de vivre sereinement chez elles, plus longtemps.

La Téléassistance favorise le maintien et/ou retour au domicile après hospitalisation des séniors, des personnes fragilisées ou temporairement dépendantes leur permettant ainsi d'être sécurisés et de rassurer leur entourage.

D'une simple pression sur le médaillon, le bénéficiaire peut contacter 24h sur 24 et 7 jours sur 7, l'équipe de chargés d'écoute de Mondial Assistance, des experts spécialement formés dans la prise en charge des attentes et des besoins des personnes fragilisées.

De la rassurance à la mise en place d'actions d'aide et de secours, le service de téléassistance de **Mondial Assistance** apporte un soutien à la fois aux personnes âgées et à leurs aidants.

Un matériel simple et fiable :

De fabrication Française, le matériel de téléassistance se compose d'un transmetteur et d'une télécommande qui peut être portée en bracelet ou en pendentif.

Le transmetteur est branché sur la ligne téléphonique et une prise secteur. La télécommande permet de déclencher à distance un appel, par simple pression du doigt, et la communication s'établit en mode « interphonie » avec les chargés d'écoute de Mondial Assistance.



Votre abonnement :

- Votre abonnement de téléassistance comprend les prestations suivantes :
 - La location d'un transmetteur de téléassistance et d'une télécommande
 - Le service d'écoute 24h/24 et 7 jours sur 7 pour 1 ou 2 personnes vivant sous le même toit
 - La réception et le traitement des appels jusqu'à bonne fin
 - La maintenance et le dépannage du matériel (transmetteur et télécommande)
 - Pour les couples, la fourniture d'une 2ème télécommande gratuitement
- Pas de frais d'installation, le matériel est envoyé par courrier en mode « autoinstallable »
- Une réduction d'impôts équivalente à 50% des sommes versées au titre de l'abonnement. (Voir réglementation en vigueur)
- Pas de durée minimale d'abonnement : résiliation possible à tout moment, sans frais

Vos conditions préférentielles:

- Le prix de l'abonnement mensuel est de 17€ TTC.
- Les frais de dossiers sont OFFERTS
- L'offre est valable pour tous les adhérents FARA, leurs ascendants et descendants

Pour vous abonner à la téléassistance :

Rendez vous sur www.mondial-teleassistance.com et renseignez le code privilège : **FARA**

Pour toute question relative à l'abonnement ou au matériel, vous pouvez contacter **Mondial Assistance** au 0811.65.7000, du lundi au vendredi de 08h30 à 17h30.



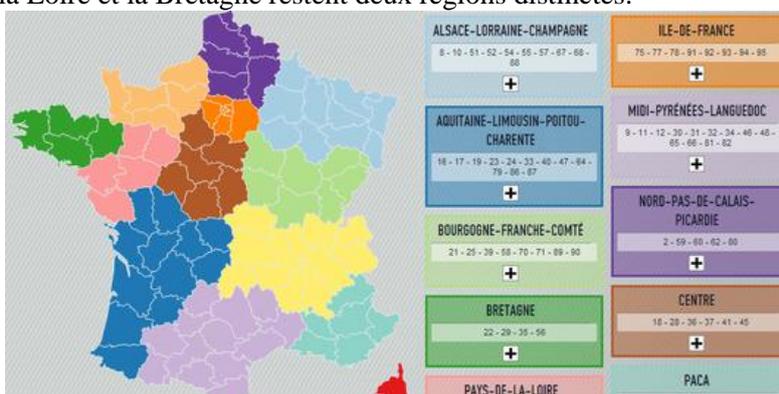
Les députés adoptent le projet de loi de réforme territoriale Le

Monde.fr avec AFP et Reuters | 23.07.2014

Après de multiples rebondissements dans le tracé des régions, le projet de loi de réforme territoriale a finalement été adopté par les députés français, mercredi 23 juillet, par 261 voix contre 205. L'Assemblée a modifié la carte des régions, ramenant leur nombre de 22 à 13 à compter du 1^{er} janvier 2016.

La carte remodelée par les députés, à l'issue d'un long débat parfois tendu, rattache ainsi le Poitou-Charentes à l'entité Limousin-Aquitaine, la Picardie au Nord-Pas-de-Calais et la Champagne-Ardenne à l'Alsace et à la Lorraine.

La région Centre reste seule, alors qu'elle devait être initialement rattachée à Poitou-Charentes. De même, les Pays de la Loire et la Bretagne restent deux régions distinctes.



La nouvelle carte des régions proposée mardi 15 juillet par les députés PS.

Le groupe socialiste, qui détient à lui seul la majorité absolue à l'Assemblée, a voté pour la réforme présentée par Bernard Cazeneuve, le ministre de l'intérieur. Le groupe écologiste s'est abstenu. Celui des radicaux de gauche et celui du Front de gauche ont voté contre, de même que ceux de l'UMP, hormis une poignée de ses membres, qui se sont abstenus, comme la majorité du groupe UDI.

Deux fois moins de régions mais toujours autant de conseillers régionaux

Le Sénat, qui a adopté le texte en première lecture le 5 juillet après l'avoir vidé de sa substance, l'examinera en seconde lecture à l'automne, le gouvernement espérant faire voter définitivement sa réforme avant la fin de l'année.

Que pèseront les nouvelles régions ?

Cette réforme, voulue par François Hollande, vise à simplifier le « mille-feuille » des compétences. Un deuxième texte, qui sera débattu à l'automne, devrait réorganiser les compétences entre collectivités, en transférant aux régions la responsabilité des routes, du transport scolaire et des collèges, aujourd'hui du ressort des conseils généraux.

Le point sur les principaux axes de la réforme votée

▪ Date des élections régionales et départementales

Ces élections, qui devaient initialement se tenir en mars 2014, sont reportées à décembre 2015.

▪ Droit d'option pour les départements

Les départements auront le droit de demander de quitter une région pour une autre après 2016, c'est-à-dire après les élections cantonales et régionales. Ce transfert devra être approuvé par une majorité des trois cinquièmes du conseil général et des deux conseils régionaux concernés. Le recours à ce droit d'option devra intervenir avant le 1^{er} mars 2019, afin que les élections régionales prévues en 2020 aient lieu dans un périmètre stabilisé.

▪ Désignation du chef-lieu et du nom des nouvelles régions

Le chef-lieu provisoire sera déterminé en 2015 par décret après consultation des conseils régionaux existants et organisation d'un débat avec les représentants des collectivités territoriales et de la société civile. Après les élections régionales, le conseil régional nouvellement élu pourra proposer au gouvernement le choix d'un chef-lieu définitif – qui n'aura pas à concentrer toutes les implantations géographiques des services et toutes les réunions du conseil régional – ainsi que le nom qui lui semblera le plus adapté à la nouvelle région. Ceux-ci seront ensuite fixés par décret.

▪ Effectif des nouveaux conseils régionaux

Il sera constitué de l'addition du nombre des conseillers régionaux des régions fusionnées. Il est aussi prévu que chaque département dispose au minimum de deux sièges dans l'assemblée régionale.

Enseignement, santé, retraites : ces postes clés où la France dépense mal

Figaro Economie 22.07.2014

INFOGRAPHIE- France Stratégie, le think tank rattaché à Matignon, a identifié les secteurs dans lesquels les dépenses publiques ne sont pas suffisamment efficaces au regard de leurs coûts... et des autres pays européens.

L'État doit opérer des «arbitrages stratégiques». C'est le message adressé par France Stratégie (le nouveau nom du Commissariat à la Stratégie) à l'État, **à l'heure où ce dernier entend économiser 50 milliards d'euros d'ici à 2017**. Dans **un rapport**, le think tank pointe du doigt les secteurs pour lesquels la dépense publique est trop coûteuse et peu efficace. Parmi eux: la retraite, l'enseignement et la santé.

• Les dépenses de retraite: 13,8% du PIB

La France a consacré, en 2012, 24,4% de son PIB à la protection sociale contre 20,6% en moyenne dans la zone euro. Cet écart est lié en partie aux retraites pour lesquelles l'État dépense l'équivalent de 13,8 % de son PIB, soit 5 points de plus que le Royaume-Uni et 4,4 de plus que l'Allemagne. «L'essentiel de la dépense de retraite est publique en France, alors que pour la Suède et pour le Royaume-Uni, par exemple, les dépenses privées représentent respectivement 20% et 45% de la dépense totale en vieillesse (soit 2,4% et 5,2% du PIB)», apprend-on dans le rapport.

• Les dépenses liées à l'enseignement: 6,1% du PIB

La France consacre 6,1% de son PIB à l'enseignement, plus que la moyenne européenne (5%). C'est surtout le secondaire qui concentre les efforts, avec des dépenses qui se montent à 2,4% du PIB et des dépenses par élève 21% supérieures à la moyenne de l'OCDE. Problème: «Les dépenses en enseignement secondaire ne démontrent pas une performance remarquable au regard des autres pays» avec notamment «un faible taux de diplômés du secondaire», fait remarquer le rapport. Les élèves allemands obtiennent par exemple de meilleurs résultats que les Français dans le secondaire alors que l'Allemagne consacre 35% de dépenses en moins par élève...

D'après France Stratégie, le budget du secondaire est plombé par le redoublement, une pratique «non seulement coûteuse (près de 2 milliards d'euros par an dans l'enseignement obligatoire) mais inefficace». France Stratégie souligne également une incohérence: les dépenses publiques par élèves du primaire sont 17% inférieures à la moyenne de l'OCDE alors que «les inégalités et les difficultés observées en France naissent dès l'école maternelle et tendent à perdurer dans le primaire».

• Les dépenses de santé: 8,3% du PIB

L'ex-Commissariat à la stratégie et à la Prospective, présidé par l'économiste Jean Pisani-Ferry, pointe également du doigt la santé pour laquelle l'État dépense 8,3% du PIB, 0,9 point de plus que le reste de la zone euro. «Le système de santé français est coûteux, performant mais peu efficient», estime le rapport. «Des marges d'efficience existent dans l'organisation des soins (médecine ambulatoire peu développée) et dans notre surconsommation de médicaments. La dépense en santé gagnerait en efficacité si la coordination entre acteurs était améliorée dans le cadre d'une politique de soins moins 'hospitalo-centrée'», ajoutent les auteurs.

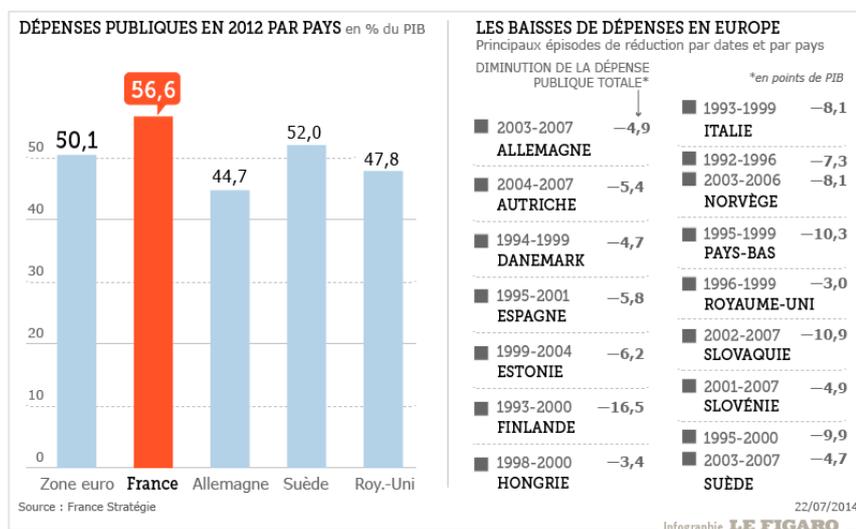
DÉPENSES PUBLIQUES EN 2012 PAR FONCTIONS					
en % du PIB					
	ZONE EURO	FRANCE	ALLEMAGNE	SUÈDE	ROYAUME-UNI
Protection sociale	20,6	24,4	19,4	21,4	17,9
Enseignement	5	6,1	4,3	6,8	6,0
Santé	7,4	8,3	7,0	7,1	7,9
Défense	1,3	1,9	1,1	1,4	2,3
Affaires économiques	5,1	5,6	3,9	5,1	3,6
Loisirs, cultures et cultes	1,1	1,4	0,8	1,1	1,0
Protection de l'environnement	0,8	1,1	0,6	0,3	0,9
Ordre et sécurité	1,8	1,8	1,6	1,4	2,4
Services généraux	6,9	5,9	6,1	7,2	5,7

Source : France Stratégie

22/07/2014
Infographie LE FIGARO

Globalement, la France consacre 54% de sa richesse nationale à la dépense publique (hors intérêts de la dette) quand les pays européens y dédient en moyenne 47% de leur PIB. L'Hexagone arrive en troisième position des pays aux dépenses publiques les plus lourdes d'Europe, juste derrière le Danemark et la Finlande. L'Allemagne se situe à 42% du PIB.

En se basant sur **des comparaisons européennes**, France Stratégie souligne que l'effort de 50 milliards d'euros d'économies en trois ans «n'a rien d'inédit parmi les pays développés». L'exemple le plus marquant étant celui de la Finlande qui, en sept ans, a réduit d'un quart le poids de la dépense publique dans la richesse nationale. Il a fallu quatre ans aux Pays-Bas (1955-1999) pour réduire de 10,3 points la dépense publique dans le PIB. «Douze pays européens ont diminué leurs dépenses de plus de 2 points de PIB entre 2009 et 2012», ajoute l'étude. Ces efforts ont généralement porté sur la masse salariale de la fonction publique ainsi que sur les transferts sociaux (dépenses allouées à des remboursements). Les trois clés du succès, selon France Stratégie: «opérer des arbitrages stratégiques, impliquer pleinement l'administration et informer les citoyens sur les choix stratégiques qui sont faits et qui engagent pour partie l'avenir du pays». L'enjeu est de taille pour la France qui s'est engagée auprès de ses partenaires européens à **ramener son déficit public de 4,3% à 3% du PIB d'ici fin 2015**.



Les retraités s'inquiètent pour leur pouvoir d'achat

Neuf syndicats et organisations appellent les retraités à se mobiliser le 30 septembre. Au centre des inquiétudes : l'évolution de leur pouvoir d'achat.

La Croix 30/9/14 -



Manifestation des retraités notamment contre le gel des

pensions.

Quatre mois après la mobilisation du 3 juin, neuf organisations de retraités (CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, Fédération générale des retraités de la fonction publique, Union nationale des retraités et personnes âgées, association Loisirs et solidarité des retraités) se mobilisent à nouveau contre « *une accumulation de mesures impactant le pouvoir d'achat des retraités* », résume Jean-Pierre Floret, de la CGT retraités.

D'abord, depuis le 1^{er} avril 2013, les 56 % de retraités qui acquittent une CSG à taux plein (6,6 %), sont redevables d'une nouvelle taxe appelée Casa (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). Ensuite, les pensions de la Sécurité sociale, habituellement revalorisées chaque année en fonction de l'inflation, seront gelées entre avril 2014 et octobre 2015. Même effet prévisible pour les complémentaires que les partenaires sociaux ont décidé de revaloriser d'un point de moins que l'inflation en 2014, 2015 et 2016, ce qui aboutit, de fait, à un gel en année de faible hausse des prix.

une prime de 40 € pour les retraités modestes

Quant aux pensions inférieures à 1 200 €, que le gouvernement avait promis d'exonérer du gel, elles n'augmenteront pas non plus, à cause de la faible inflation de 2014 et de 2013. Pour compenser cela, l'exécutif a toutefois concédé une prime de 40 € pour les retraités modestes, et confirmé que le minimum vieillesse sera relevé pour atteindre 800 € au 1^{er} octobre.

De plus, cette année, disparaît complètement la demi-part fiscale qui profitait jusqu'ici à près de 3,6 millions de parents isolés ou aux veufs et veuves ayant élevé un enfant, suppression décidée en 2008. À cela s'ajoute la fiscalisation, pour la première fois en 2014, du bonus de 10 % des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants, qui concerne environ 3 millions de ménages.

La quasi totalité des retraités est touchée

Enfin, ajoute Pierrette Charransol, de l'UCR CGT, « *nous avons des inquiétudes concernant les économies demandées à l'assurance-maladie alors que le reste à charge en matière de lunettes, de soins dentaires ou de prothèses auditives, est déjà très très lourd pour les retraités* ».

Le gel des pensions touche la quasi-totalité des 15,5 millions de retraités, Mais, pour François Bellanger, président de la Confédération française des retraités, « *c'est la fiscalisation du bonus de 10 % et la suppression de la demi-part des veuves qui auront l'effet le plus dévastateur, notamment sur les petits retraités, qui vont non seulement devenir imposables à l'impôt sur le revenu mais aussi être assujettis à la CSG, à la CRDS, à la taxe d'habitation, à la redevance audiovisuelle. Ils pourront aussi perdre des allocations logement. Ce qui, mis bout à bout, peut amputer les revenus de ces retraités de l'équivalent d'un mois de pension.* »

Reste à savoir combien de ces nouveaux contribuables auront une bonne surprise en 2015, année où se concrétiseront la suppression de la première tranche du barème et le doublement de la décote. Selon l'exécutif, neuf millions de ménages devraient voir leur impôt réduit ou supprimé.

NATHALIE BIRCHEM

Frais de notaires : combien ils coûtent vraiment



MARIE-CHRISTINE SONKIN / LES ECHOS / LE 23/07/2014

Les « frais de notaire » sont en fait surtout des impôts et de taxes dus à l'Etat et aux collectivités locale. Les frais pèsent trop lourd dans les transactions immobilières. Les honoraires versés aux notaires sont sur la sellette. Combien représentent-ils par rapport aux impôts et taxes ?

Alors que les *transactions immobilières patinent*, le gouvernement cherche des pistes pour relancer le marché. La baisse des droits de mutation en est une. Un récent *rapport de l'IGF recommande notamment de revoir les émoluments des notaires* prélevés lors des acquisitions immobilières.

Il faut dire que les « frais de notaire » pèsent lourd dans une transaction. Environ 3% pour le neuf et 8 à 9 % pour l'ancien.

Malgré leur dénomination, seule une petite part de ces frais revient à l'officier ministériel. Il s'agit essentiellement d'impôts et de taxes qui sont dus à l'Etat et aux collectivités locales. En l'occurrence un droit départemental de 3,8 % à 4,5 % selon les départements (voir ci-après), une taxe communale de 1,2 % et des frais d'assiette et de recouvrement de 2,37 % du droit départemental. Le notaire est chargé de recouvrer toutes ces taxes pour le compte du Trésor Public.

Sont en outre comptabilisés dans ce qui est toujours appelé de façon impropre « frais de notaire », le coût des documents d'urbanisme, du bureau des hypothèques, du cadastre... regroupés sous le terme de « débours ». Ce sommes sont aussi acquittées par le notaire pour le compte de son client.

Quels honoraires pour le notaire ?

La rémunération du notaire s'élève, selon la profession, à environ 1,33 % du prix de vente. Elle comprend des sommes proportionnelles et d'autres fixes, (en fonction de la nature des actes), ainsi que des honoraires, librement convenus entre le notaire et son client.

Concernant les sommes proportionnelles, le barème est fixé par l'Etat. Il s'applique par tranche allant, pour l'ancien, de 4 % pour la tranche de 0 à 6 500 euros à 0,825 % sur les montants supérieurs 60 000 euros. Le montant de la rémunération du notaire pour un bien de 150.000 euros est donc par exemple de 1.649 euros hors taxe (il faut ajouter la *TVA* de 20 %). Pour le neuf, il existe un autre barème, plus avantageux pour l'acquéreur.

En complément de ces émoluments proportionnels, le notaire perçoit des émoluments « de formalités ». Le notaire doit rassembler les pièces indispensables pour la vente, du document d'état civil au certificat d'urbanisme en passant par la purge du *droit de préemption*. Autant de documents auxquelles sont assortis des coûts fixes. Le forfait de base pour une vente immobilière s'élève à 351 euros hors taxes.

Le coût d'une acquisition

Si les honoraires du notaire pèsent sur le prix des transactions, la récente hausse des droits de mutation a aussi contribué à renchérir son coût.

La loi de finances pour 2014 permet aux départements de relever le taux des droits de mutation dus par l'acquéreur. Ils comprennent la taxe sur la publicité foncière et les droits d'enregistrement de 3.8% à 4,5%, soit une hausse maximale de +0,7% (article 77 de la loi de finances). Pour être appliquée, cette hausse doit être votée par le département. La plupart d'entre eux ont profité de cette possibilité pour gonfler leurs recettes fiscales. Bercy met à jour chaque mois sur son site *la liste des départements ayant augmenté ce taux*.

Le site *La Finance pour tous* a effectué des calculs à l'aide du simulateur des *Notaires d'Ile-de-France*. Pour un bien immobilier acheté 150 000 euros, situé dans le Loiret (département ayant voté la hausse du taux), les droits d'enregistrement s'élèvent à 8 710 euros. Pour un bien acheté au même prix dans la Mayenne (département ayant décidé de conserver le taux de 3,80 %), les droits d'enregistrement sont de 7 635 euros. Ce qui représente un écart de plus de 1 000 euros.

Pour un bien immobilier acheté 200 000 euros dans ces deux mêmes départements, l'écart est de 1 433 euros. Et Pour un bien acheté 400 000 euros, l'écart est de 2 900 euros.

L'Allemagne en «déclin» : des économistes donnent l'alerte

Figaro Economie 30.09.2014



Effondrement des naissances, manque cruel d'investissements, répercussions du conflit entre l'Ukraine et la Russie... Le PIB allemand a été revu à la baisse. Certains économistes parlent ouvertement d'échec, de déclin et même de chute du pays. On est loin de la situation de croissance nulle et d'envolée du déficit de la France. Il n'empêche: après un début d'année prometteur grâce à un hiver exceptionnellement doux qui a favorisé l'activité dans le secteur de la construction, l'économie allemande connaît quelques difficultés.

Son PIB a ainsi diminué de 0,2% au cours du deuxième trimestre.

Interrogé dimanche par la radio publique Deutschlandfunk, le ministre de l'Économie social-démocrate Sigmar Gabriel a annoncé que la croissance allemande serait plus faible cette année que le 1,8% prévu par le gouvernement. Deux raisons à cela: la première, la lenteur de la croissance de la zone euro. Jusqu'ici, l'Allemagne faisait office d'exception dans une Europe en panne. Force est de constater que le principal moteur de la zone euro semble s'être quelque peu grippé. **La chute de l'euro** devrait constituer une bonne nouvelle mais les produits «hauts de gamme» allemands sont moins sensibles à l'effet de change que des pays comme la France ou l'Italie. L'impact devrait être donc moindre pour l'Allemagne. «Il n'est pas question de parler d'une quelconque fin de cycle ni même d'ailleurs d'un essoufflement du modèle allemand, relativise Marc Touati, économiste chez ACDEFI. Car de toute évidence le socle de croissance du pays demeure solide. Un effet de correction (pour la croissance, ndlr) était inévitable au deuxième trimestre».

En sus de cette correction technique, le ministre allemand avertit sur la crise ukrainienne. Selon lui, elle a porté atteinte au climat des affaires en Allemagne - les chefs d'entreprise du pays n'ont jamais été si pessimistes depuis avril 2013 - en affectant directement les entreprises qui traitent directement avec la Russie. Car Moscou a toujours été un partenaire privilégié de l'Allemagne. Or, dans un contexte où l'Europe s'emploie à sanctionner sévèrement la Russie, les exportations allemandes vers Moscou ont chuté **de près de 15% depuis le début de l'année.** **«L'Allemagne se proclame modèle du monde mais l'orgueil précède la chute»** Marcel Fratzscher, économiste allemand.

Ces déclarations de Sigmar Gabriel coïncident avec les pensées de l'économiste allemand Marcel Fratzscher, qui publie ce lundi un ouvrage intitulé *Die Deutschland illusion (Allemagne, l'illusion)* dans lequel il n'hésite pas à parler de pays en «déclin» qui «vit sur ses acquis». Selon lui, la compétitivité retrouvée du pays, la chute du nombre de chômeurs et l'amélioration des comptes publics ne doivent pas occulter ses «faiblesses fondamentales», à savoir **«le manque d'investissements»** ou encore l'effondrement démographique.

«L'Allemagne est en voie de redevenir l'homme malade de l'Europe. L'Allemagne se proclame modèle du monde mais l'orgueil précède la chute», ose-t-il. «L'économie de ce pays est en échec. Sa croissance depuis l'an 2000 est plus faible que la moyenne européenne. Les salaires y ont progressé moins vite, et la pauvreté, en hausse, touche un enfant sur cinq», poursuit-il encore.

Chant du cygne d'une grande nation économique.

Après de mauvais indicateurs ces derniers mois, Olaf Gersemann, chef du service économique du groupe de médias Welt, voit aussi l'avenir en noir, dans un livre paru lundi dernier «La bulle Allemagne», («Die Deutschland Blase»). Nous assistons au «chant du cygne d'une grande nation économique», prévient-il, convaincu que le pays profite d'une conjonction de «circonstances très favorables» qui vont «bientôt disparaître», voire s'inverser.

Il n'en fallait pas plus également au **front «pro-croissance» en Europe, avec en tête Paris et Rome**, pour réclamer à l'Allemagne «un soutien plus ferme à la croissance».

Ce qui a fait sortir de ses gonds la chancelière allemande, Angela Merkel et creusé le fossé entre Berlin et les pays du sud. «Si la zone euro a besoin de l'Allemagne, l'inverse n'est en revanche pas si évident, rappelle Marc Touati. Afin d'éviter le scénario du pire - une sortie de l'Allemagne de la zone euro -, l'Europe doit se réveiller et comprendre que l'Allemagne n'est pas un ennemi mais un modèle à suivre».

Contrairement à l'Europe, la France reste engluée dans la crise

Figaro Economie 2.08.2014



Si Manuel Valls a dressé un tableau si noir du continent, c'est surtout pour convaincre ses pairs européens d'être plus souples dans l'application du pacte de stabilité, et donc dans la lutte contre les déficits.

«Le risque de déflation est réel» en Europe. Avec cette phrase, prononcée en clôture du séminaire de vendredi, **Manuel Valls** a dramatisé comme jamais la situation. Car la déflation, c'est une boucle infernale de baisse des prix et des salaires, qui mine l'économie. Un mal contre lequel le **Japon** essaye de lutter depuis plus de vingt ans. La publication jeudi d'une inflation annuelle d'à peine 0,4 % en **zone euro** en juillet a effectivement de quoi inquiéter. Mais si Manuel Valls a dressé un tableau si noir du continent - «l'écart se creuse avec le reste de monde», a-t-il insisté -, c'est surtout pour convaincre ses pairs européens d'être plus souples dans l'application du pacte de stabilité, et donc dans la lutte contre les déficits.

Dans les faits, l'économie européenne se redresse peu à peu. L'**Allemagne** se porte bien. Les pays frappés par la crise de 2010 sortent la tête de l'eau: le chômage régresse en Irlande, au Portugal, en Espagne (même si les niveaux restent élevés). Quant à la charge de Manuel Valls contre la **Banque centrale européenne** (BCE), qualifiée «d'impuissante» face à la faible inflation, elle est pour le moins étonnante, l'institution ayant baissé ses taux en juin, tout en annonçant des mesures pour stimuler le crédit.

En vérité, un pays va mal en Europe: la **France**. Un marasme résumé par la hausse continue du chômage, qui a encore frappé 9400 personnes supplémentaires en juin. Le gouvernement, qui admet désormais la gravité de la situation hexagonale, va très probablement devoir réviser à la baisse ses prévisions de croissance économique pour 2014 et 2015, aujourd'hui fixées à 1 % et 1,7 %. Il attendra toutefois que soit connue, le 14 août, la hausse estimée du PIB pour le deuxième trimestre.

Demandes de «souplesse»

Moins de croissance, c'est davantage de déficit public... à moins d'accentuer les efforts de rigueur. Or précisément, le gouvernement Valls ne veut pas relever les impôts, ni aller au-delà des 50 milliards d'euros d'économies déjà programmées. Il préfère que la France ne respecte pas son engagement européen de ramener son déficit public à 3 % du PIB en 2015.

Reste tout de même à convaincre les autres pays de la justesse de cette politique. Le gouvernement s'y attelle et compte notamment sur le soutien de l'Italie (**Michel Sapin**, le ministre des Finances, était à Rome jeudi). Mais vues de Berlin, les demandes de «souplesse» formulées par la France sont accueillies avec agacement. Angela Merkel refuse catégoriquement de revoir les règles prévues par le pacte de stabilité. «Les flexibilités existent», répète-t-on avec constance. Pour la chancelière, c'est la non-application des traités qui est à l'origine de la crise économique en Europe et c'est le non-respect des règles communes qui mine la confiance. Mais l'intransigeance allemande sur le fond n'empêche pas une certaine tolérance dans les faits, à condition que les réformes soient engagées dans la bonne direction. Pour l'instant, Berlin juge positivement les efforts de Paris. Mais il n'est pas certain qu'Angela Merkel soit prête à accorder plus de clémence à Paris, tant que les résultats ne seront pas là.

L'« Hermione » prend la mer sur les traces de La Fayette

JEAN ROQUECAVE / LA ROCHELLE Les Echos le 8.09.2014



A la mi-avril 2015, l'« Hermione » quittera Rochefort pour l'Amérique, où elle fera une douzaine d'escales, de Norfolk à Halifax, en passant notamment par Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

La réplique du navire de La Fayette se prépare à traverser l'Atlantique.

Les 4,2 millions de visiteurs du chantier de Rochefort ont financé le projet.

La réplique de la frégate « Hermione » a fait hier sa première sortie en mer, de Rochefort à l'île d'Aix. Le navire original, « *la meilleure frégate que le Roy ait* », avait embarqué le 14 mars 1780 à Port-des-Barques, à l'embouchure de la Charente, avec à sa tête le marquis de La Fayette. Objectif : annoncer au général Washington l'envoi de renforts français. Il aura fallu vingt-deux ans pour reproduire la frégate sur les lieux exacts où son modèle est né, une forme de radoub du XVII^e siècle en bordure de la Charente. « *Le projet de l'«Hermione», ce sont deux choses indissociables, la reconstruction la plus fidèle possible d'un élément du patrimoine, et le rêve, le faire naviguer pour refaire le voyage de La Fayette* », raconte Benedict Donnelly, président de l'association Hermione, fondée avec l'actuel maire de La Rochelle, Jean-François Fountaine, et des passionnés, dont les écrivains Paul Guimard et Erik Orsenna.

En 1778, la construction de l'original avait duré six mois, grâce à la main-d'oeuvre quasi gratuite de centaines de forçats du bagne de Rochefort. Lorsque le chantier débute en juillet 1997, il doit durer dix ans et le coût de la construction est évalué à 80 millions de francs, soit 12 millions d'euros. Aujourd'hui, l'addition approche les 26 millions d'euros, à quoi vont s'ajouter les 3 millions d'euros nécessaires au financement de la traversée de l'Atlantique au printemps prochain. Au départ, le projet était conçu pour être financé avec une bonne part de mécénat. Mais, sans doute rebutées par la durée du projet, les entreprises n'ont que très peu suivi. « *Si nous avons bouclé le budget, c'est essentiellement dû au soutien du public, qui assure aujourd'hui 60 % du financement et une volonté de rigueur. Chaque tranche du chantier n'a été lancée que lorsque nous avons l'argent* », ajoute le président.

26 millions d'euros de budget

Car, en plus d'être un défi technique et financier, l'« Hermione » est un succès populaire : dès sa première année d'ouverture au public, le chantier enregistre plus de 200.000 visiteurs payants, et le compteur, fin août, atteignait 4,2 millions. Le solde du financement est assuré par les trois collectivités, Rochefort, le département de Charente-Maritime et la région Poitou-Charentes, à hauteur de 12 % chacune, le solde se répartissant entre des concours de l'Etat, de l'Europe et le mécénat.

A la mi-avril 2015, l'« Hermione » quittera Rochefort pour l'Amérique, où elle fera une douzaine d'escales, de Norfolk à Halifax, en passant notamment par Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.

La part du mécénat sera plus importante pour le financement du voyage, les 3 millions d'euros nécessaires étant pris en charge aux deux tiers par du mécénat français et américain, dont un soutien important de Moët Hennessy. Le sponsoring américain prendra en revanche en charge en totalité les 2 millions d'euros que coûteront les escales du navire. Ainsi, le 14 octobre prochain, une soirée destinée à recueillir des fonds, et présidée par Henry Kissinger, sera organisée à New York sur le porte-avions « USS Independence ».

Au retour de son voyage américain, à la mi-août 2015, l'« Hermione » retrouvera son bassin de Rochefort et ses visiteurs. Car les visites seront nécessaires pour assurer l'entretien du navire et de son équipage permanent. Il faudra chaque année de 0,8 à 1 million d'euros. Une étude a été confiée au cabinet Boston Consulting Group. Après l'Amérique, l'« Hermione » devrait en effet faire d'autres voyages. Le Québec et les Antilles sont demandeurs, tout comme l'île Maurice. Le site de Rochefort nourrit également le projet d'accueillir d'autres projets. Une manière d'entretenir l'intérêt des visiteurs. La municipalité a mis sur pied un comité de pilotage pour y réfléchir. D'autres navires historiques pourraient être reconstruits dans l'ancien Arsenal royal.

Les étonnants refuges d'art d'Andy Goldsworthy

La Croix 31/8/14 -



L'art et la nature se mêlent intimement dans ces « refuges d'art » où aucune barrière ne s'oppose entre l'œuvre et le spectateur.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, un circuit de randonnée invite à découvrir en pleine nature les sculptures de l'artiste britannique, qui ressuscitent un patrimoine rural oublié. Sur pas moins de 150 kilomètres, trois « sentinelles » en forme d'œuf et sept « refuges d'art » attendent le visiteur.

Andy Goldsworthy est né en 1956 dans le Cheshire (Angleterre) puis a grandi Leeds dans le Yorkshire. Jeune adolescent, il effectue des travaux dans des fermes où il prend conscience de la beauté de la nature façonnée par l'homme mais aussi de sa dureté et de la tâche répétitive imposée aux paysans. Cette expérience influencera son développement artistique au même titre que sa formation aux Beaux-Arts qu'il intègre en 1974 (Bradford Art College), « surtout en ce qui concerne une réponse à la terre et au travail des matériaux ». Il poursuivra ses études à la Preston Polytechnic à Lancaster (1975-1978) dont il sortira « Bachelor of Arts ».

Goldsworthy va ensuite successivement habiter dans le Yorkshire, le Lancashire et en Cumbrie avant de s'installer plus au Nord encore, en Ecosse, dans le Dumfriesshire. Depuis 1986, il réside dans le village de Penpont où il a installé son atelier dans un ancien grenier en pierre. Artiste de renommée internationale, Goldsworthy travaille depuis les années 70 dans de multiples pays et paysages.



lesquels il crée comme dans l'acceptation du cycle naturel de croissance et de décomposition qui fait que tout est mouvement, changement, flux. Le temps est de ce fait un élément essentiel de son travail artistique. S'il est plus prégnant dans ses œuvres éphémères où la décomposition de l'œuvre n'est parfois que de quelques secondes, il n'en est pas moins présent de ses œuvres « pérennes » qui subissent une entropie naturelle que l'artiste ne souhaite pas empêcher.

Les œuvres d'Andy Goldsworthy ne sauraient toutefois se réduire à la « nature » des matériaux employés et aux processus naturels qui les traversent. « Mon travail est tellement enraciné sur place qu'on ne peut le séparer de son lieu d'élaboration : le travail est le lieu ». Prendre en compte la « nature du lieu », c'est aussi prendre en considération son histoire. Ceci explique que les œuvres d'Andy Goldsworthy prennent souvent racine dans l'histoire humaine des sites dans lesquels il travaille : « En plaçant mon travail dans un lieu où quelque chose existe déjà, où des hommes ont déjà vécu, ma vie et mon art sont mis en contexte. Je considère le paysage comme une succession de couches dont je serais la dernière strate. Je m'identifie à la géologie et à la façon dont les êtres déposent leur présence et leur vie par strates successives qui font la richesse d'un lieu ».

Renaissance, impressionisme, abstraction...

Les grandes expositions à venir Le Quotidien 11/09/2014 Caroline Chaine



Niki de Saint-Phalle, « la Mariée à cheval », 1963 - NIKI CHARITABLE ART FOUNDATION

Dans une rentrée marquée par la réouverture très attendue du musée Picasso, en octobre, un beau programme attend les amateurs d'art, en particulier contemporain. À Paris, mais pas seulement.

Au Grand Palais, le parcours autodidacte, engagé, international, protéiforme de Niki de Saint-Phalle, joyeuse et violente à la fois (17 septembre-2 février), et celui d'Hokusai, bien au-delà de « la Grande Vague », présenté en deux volets en raison de la fragilité des œuvres (1^{er} octobre-18 janvier). Au Centre Pompidou, les années peintre de Marcel Duchamp, avant qu'il ne devienne le pourfendeur de la peinture (24 septembre-5 janvier), et un Jeff Koons superstar mais aussi inspiré par l'art, pour une première rétrospective en Europe (26 novembre-27 avril). Au musée de l'Orangerie, une découverte, Émile Bernard, bien au-delà de l'avant-gardiste nabi de Pont-Aven (17 septembre-5 janvier). Au musée d'Art moderne de la Ville de Paris, la couleur et l'abstraction pour tous supports de Sonia Delaunay (17 octobre-22 février), alors que les rythmes de son mari, Robert, seront au Centre Pompidou (15 octobre-12 janvier).

Au Louvre, le Maroc médiéval, celui de l'apogée de l'Occident islamique jusqu'en Andalousie et de son influence en Orient (17 octobre -19 janvier) et aussi la richesse archéologique de Rhodes entre la Grèce et l'Orient (14 novembre-10 février). Au musée du quai Branly, le legs des Mayas à l'humanité (7 octobre-8 février). À la Pinacothèque, le Kâma-Sûtra du IV^e siècle, un érotisme toujours d'actualité (2 octobre-11 janvier). Au musée Jacquemart-André, le Pérugin, le maître de Raphael (12 septembre-19 janvier). Au musée Maillol, les véritables visages des sulfureux Borgia, mécènes des plus grands artistes de la Renaissance (17 septembre-15 février). Au Musée Marmottan-Monet, l'histoire et le scandale d'« Impression soleil levant », tableau fondateur de l'impressionnisme (18 septembre-18 janvier), et au musée du Luxembourg, le pari de l'impressionnisme du marchand Paul Durand-Ruel, avec Monet, Manet, Cézanne (9 octobre-8 février).

Au musée d'Orsay, les écrits du marquis de Sade revus par les artistes du XIX^e siècle (14 octobre-25 janvier). Au musée Rodin, le sculpteur créateur dans son laboratoire (13 novembre-27 septembre). À l'Hôtel des Invalides, la Grande Guerre vue du front (15 octobre-25 janvier). Pour la réouverture de l'Hôtel de la Monnaie, la Chocolate Factory de l'Américain Paul McCarthy (5 octobre-4 janvier). À la Halle Saint-Pierre, l'art brut avec la collection De Stadhof (17 septembre-4 janvier). À la Maison rouge, l'art brut encore, avec la plus grande collection privée, celle de Bruno Decharme (18 octobre-18 janvier).

Côté photo, à la Maison européenne de la photographie, le mouvement avec René Burri, de l'agence Magnum (10 septembre-2 novembre). Au Jeu de Paume, le photographe américain du street art, Garry Winogrand (14 octobre-8 février). Au musée Carnavalet, Michael Kenna (28 octobre-1^{er} février). À la Fondation Cartier-Bresson, la couleur et le sud de l'Amérique de William Eggleston (jusqu'au 21 décembre). Des anniversaires seront célébrés : la naissance de saint Louis, il y a 800 ans, à la Conciergerie (8 octobre-11 janvier) ; les 250 ans de la cristallerie Baccarat au Petit Palais (15 octobre-4 janvier) ; le bicentenaire de la naissance de l'architecte, théoricien et restaurateur Viollet-le-Duc à la Cité de l'architecture (20 novembre-9 mars). Parmi les événements prévus dans la capitale, la réouverture du musée Picasso le 25 octobre et l'ouverture de la Fondation Vuitton, dédiée à l'art contemporain, dans un bâtiment conçu par Frank Gehry, le 27 octobre. Des rendez-vous, aussi : le Parcours des arts premiers, jusqu'au 14 septembre à Saint-Germain-des-Prés ; Paris Tableau, au Palais Brongniart (13-16 novembre) ; les biennales des Antiquaires et de la Haute Joaillerie (11-21 septembre), la FIAC (23-26 octobre) et Paris Photo (13-16 novembre) au Grand Palais.

À Paris, au Grand Palais

Niki de Saint Phalle, révolte et rêve

Le Quotidien 25/09/2014



« Dolorès », 1968-1995 - NIKI CHARITABLE ART FOUNDATION - Niki de Saint Phalle

La première rétrospective de Niki de Saint Phalle (1930-2002) retrace, en plus de 200 œuvres, le combat d'avant-garde de cette artiste internationale, féministe et autodidacte. Contestataire, elle veut contribuer à un monde meilleur.

Née dans une famille aux valeurs traditionnelles, un temps mannequin, Niki de Saint Phalle s'initie à l'art à New York, avec son premier mari, l'écrivain Harry Matthews. Après plusieurs électrochocs pour schizophrénie, à Nice, elle qui, enfant, voulait devenir « une héroïne », commence à peindre avec des dripping à la Pollock et des inclusions de divers matériaux à la Rauschenberg.

La création ne peut s'arrêter à la maternité. La femme devient son sujet et elle « veut avoir les privilèges de l'homme ». Elle s'attaque au mariage, vu comme la mort de l'individu et de l'amour, avec les « Mariées » en plâtre blanc, aux bras chargés de bébés, d'araignées, de pistolets et bigoudis. Au sexe, avec les « Prostituées » provocatrices, qui pourraient être simplement des femmes décomplexées. À l'accouchement, soumission à la condition maternelle ou culpabilité d'avoir quitté ses enfants depuis qu'elle vit avec Jean Tinguely. Mais il y a aussi les « Nanas », incarnations de déesses mythologiques à la fois fécondes et dotées du pouvoir surnaturel. Elles sont joyeuses, colorées, aux formes généreuses, dansantes, déclinées en bijoux, ballons gonflables, lithographies, fleurs bleues et jusqu'à une maison de 22 mètres de long, « Hon », réalisée en 1966 pour le musée d'Art moderne de Stockholm – on y entrerait par le vagin.

Au cours de ces années, des performances filmées de tirs font exploser des poches de couleurs sur des cibles : un amoureux, les vieux maîtres, un autel, auquel par un jeu de mot elle associe l'OAS de la guerre d'Algérie, car c'est aussi une militante. Elle rejoint alors les Nouveaux Réalistes.

Les années 1970 sont celles du père prédateur, avec le film « Daddy », dans lequel un phallus remplace le mort dans le cercueil, car le sien l'aurait violé à 11 ans, et des mères dévorantes. « Je me consacre à cette mère que l'on aimerait ne pas être », à savoir le témoin passif ou complice. Dans ses installations, elle veut apporter la joie et l'humour, comme dans le jardin des Tarots, en Toscane, et les installations à Hanovre, Jérusalem, Paris, devant le centre Pompidou, et en Californie.

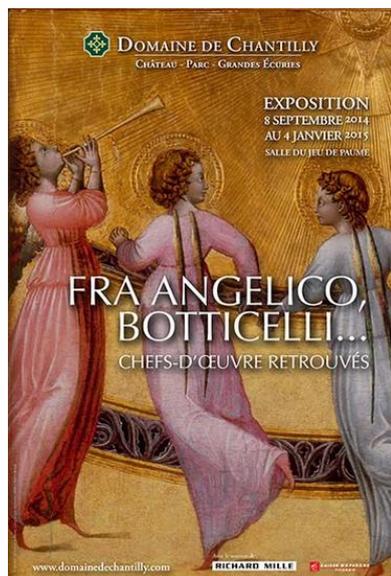
Oscillant toujours entre la révolte et un rêve de bonheur, c'est dans son imaginaire qu'elle trouve ces créatures. « Le Rêve de Diane » juxtapose des monstres et le soleil et la tête double de Janus, dualité du monde et de sa création.

Caroline Chaine

Grand Palais, tous les jours, sauf le mardi, de 10 à 22 heures (lundi et dimanche jusqu'à 20 heures). Jusqu'au 2 février. Tél. 01.44.13.17.17, www.grandpalais.fr.

À Chantilly Chefs-d'œuvre italiens

Le Quotidien 22/09/2014



Fra Angelico, « Saint Benoît en extase au

désert »

Au musée Condé (Château de Chantilly), l'exposition « Fra Angelico, Botticelli... Chefs-d'œuvre retrouvés » présente une quarantaine d'œuvres.

À partir d'un petit panneau de Fra Angelico représentant Saint Benoît en extase au désert, Michel Laclotte, ancien président du Louvre et grand spécialiste de la peinture italienne, a reconstitué « la Thébaïde », après avoir retrouvé dans différents musées et collections les quatre autres tableaux qui constituaient l'œuvre. Le château de Chantilly ayant, en vertu du legs du duc d'Aumale, l'impossibilité de prêter ses œuvres, l'ensemble y est exposé, de manière temporaire, pour la première fois depuis son démantèlement.

L'idée est alors venue de reconstituer physiquement ou par image de synthèse d'autres tableaux de la remarquable collection de primitifs italiens du château, dans un parcours chronologique. Des œuvres de Maso di Banco, des Siennois Giovanni di Paolo et Sassetta, des cassoni (panneaux de coffres de mariage) de Botticelli et Filippo Lippi, le portrait de Simonetta Vespucci, maîtresse de Julien de Médicis, par Piero di Cosimo, des dessins de la Joconde nue de l'atelier de Léonard de Vinci et des figures de Michel-Ange. Une histoire de la peinture toscane des XIV et XV^{es} siècles.

Caroline Chaine

Jusqu'au 4 janvier, tous les jours, de 10 à 18 heures jusqu'au 2 novembre (fermeture du parc à 20 heures), de 10 h 30 à 17 heures ensuite (fermeture du parc à 18 heures). Tél. 03.44.27.31.80, www.domainedechantilly.com.